

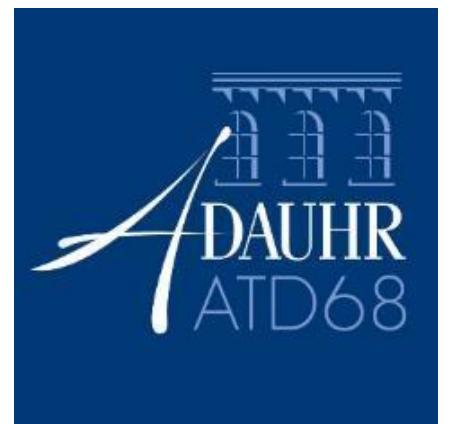


## Etude de requalification urbaine de l'Arrière-Mairie

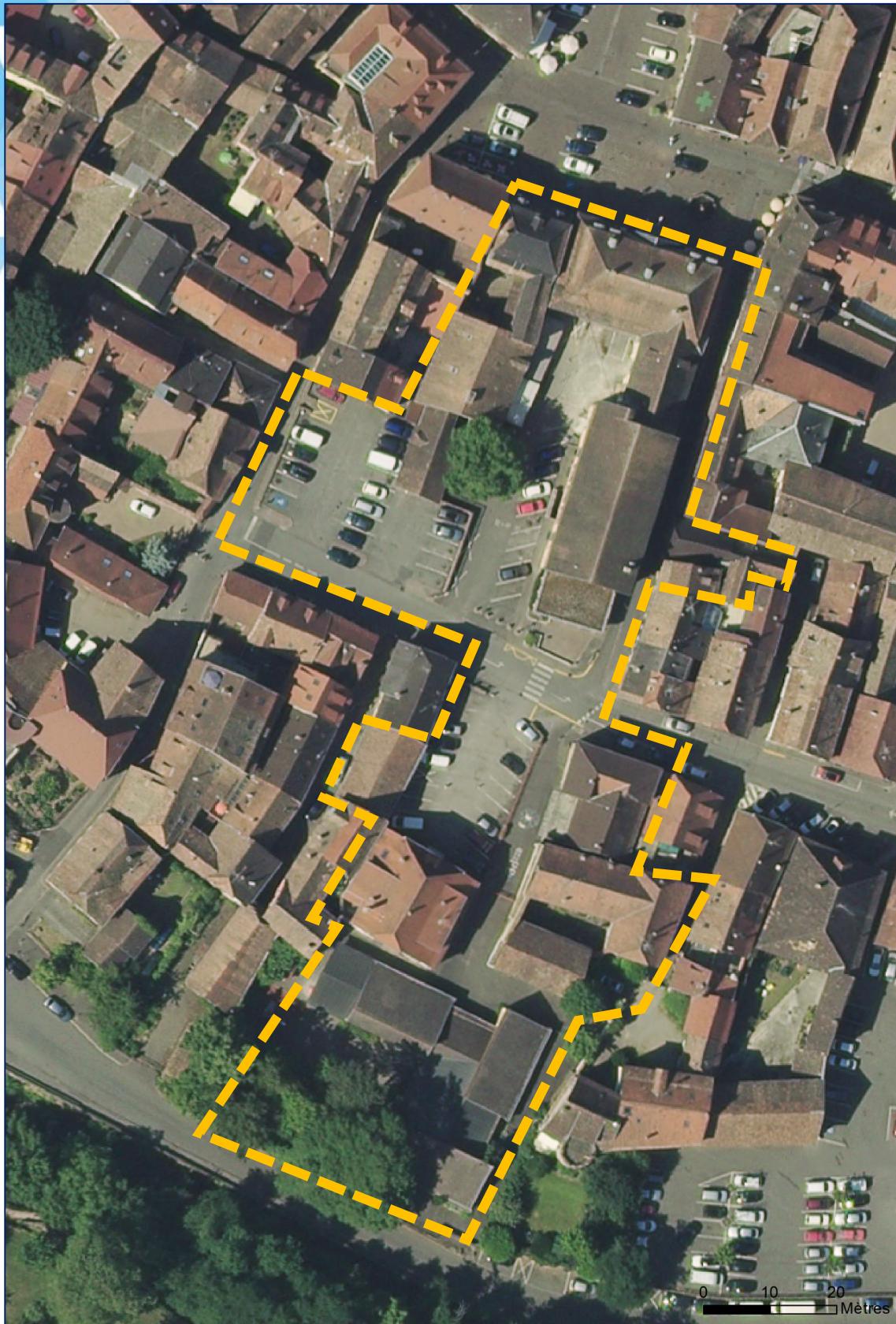


25 avril 2019

ALSACE



# Projet



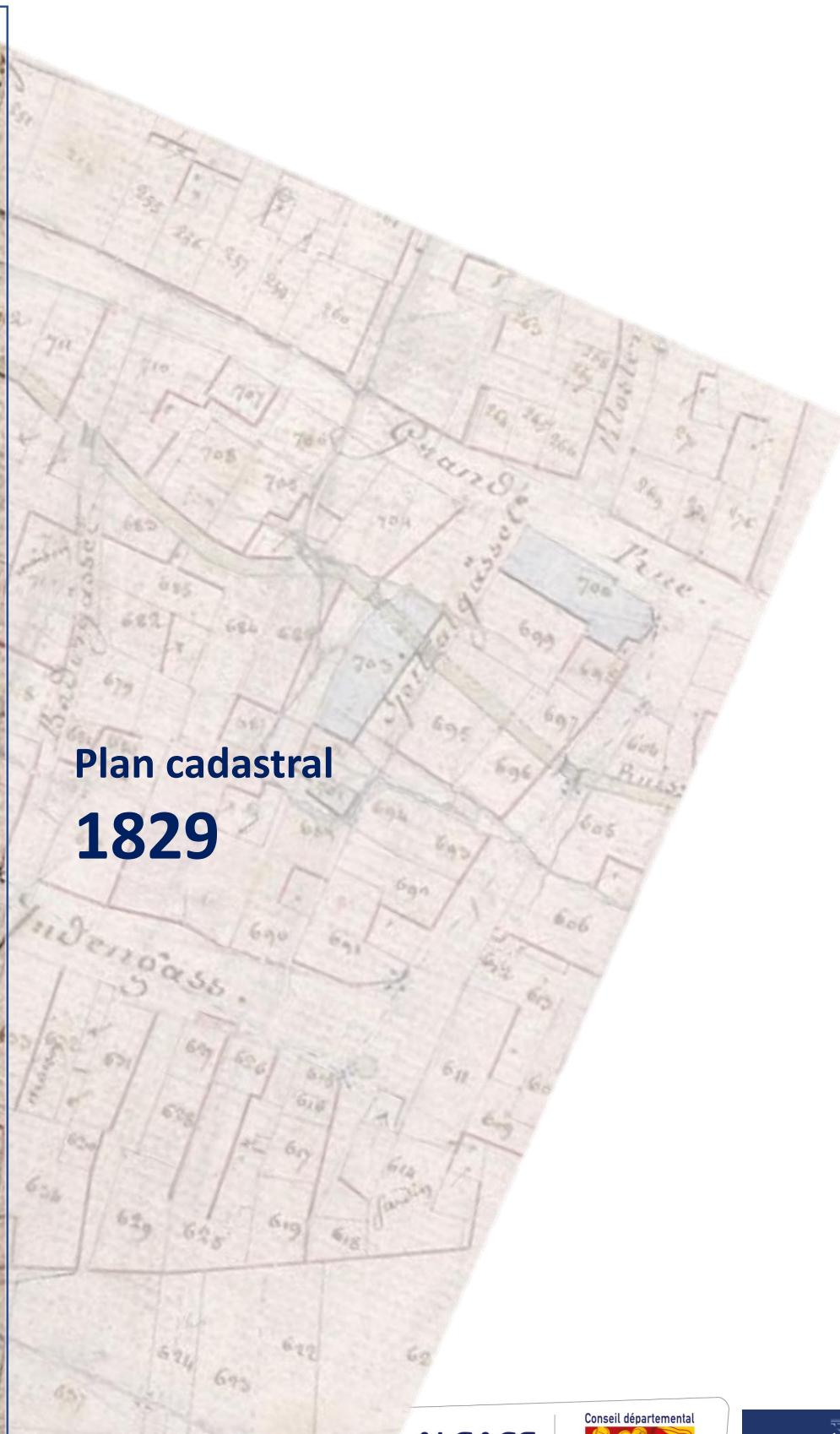
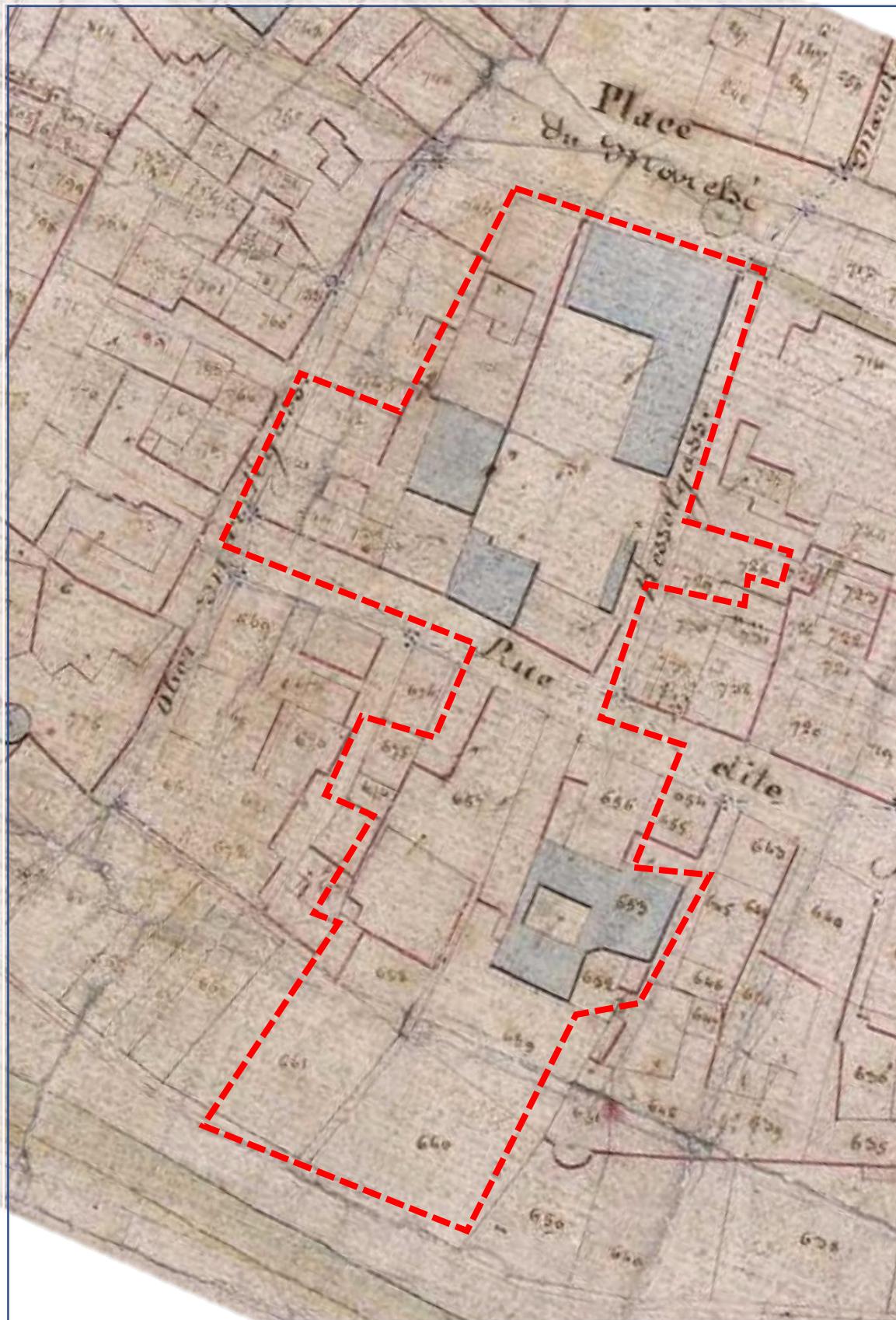
## Missions

- Recomposition et aménagements des espaces publics/privés cour arrière de la Mairie.
- Qualification de le rue des juifs avec mise en place d'une zone de terrasses et piétonnisation avec possibilité d'accueil du marché et de tribune pour la fête de la musique.
- Recomposition et aménagements des espaces publics/privés cour parking immeuble 67 rue des juifs et école maternelle Streng.

## Contraintes

- Valeur patrimoniale des bâtiments existants
- Localisation des WC publics
- Localisation des transformateurs électriques
- Problématique de stationnement

# Histoire



Plan cadastral  
**1829**

# Etat des lieux



- A** Mairie
- B** Local WC publics
- C** Local transformateurs électriques
- D** Local vétuste à l'étage
- E** Garages au RDC + Grenier
- F** Hangar
- G** Maison MJC
- H** Maison SPA
- I** Médecine de travail au RDC
- J** Ecole maternelle

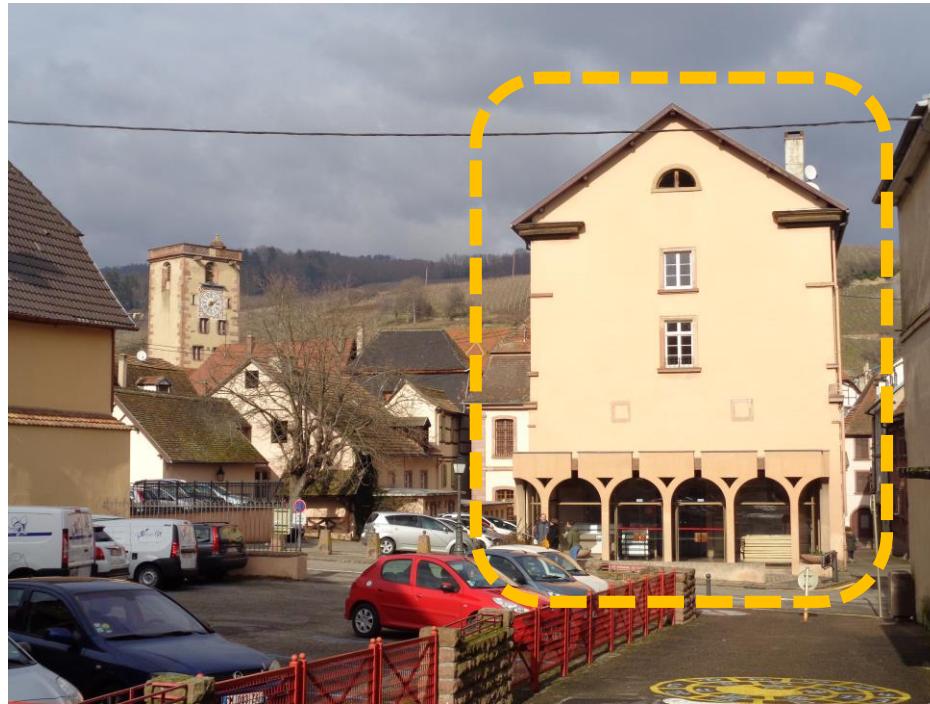
- 1** Parking 20 places
- 2** Parking 9 places
- 3** Parking 18 places  
+ 3 places dans le Bât.E

50 places en total



Etat des lieux

## Arrière façade de la Mairie



### Proposition 1

#### Le mur des ménétriers

Peinture ou Trompe l'œil pour dynamiser la façade



Trompe l'œil - Mur des Lyonnais, Lyon

### Actuellement



### Proposition 2

#### Extension verte

Extension verte en hauteur et distinction en couleur pour réduire l'impact des volumes



### Proposition



Photo montage - Visualisation d'un exemple de volume

# B

## Etat des lieux WC publics

- Suppression des WC publics actuels (local B)
- Travaux sur les façades dégagées
- Relocalisation des WC

### Variante 1

→ dans les garages du bâtiment E

### Variante 2

→ au RDC du bâtiment 58 rue de la mairie

→ Coût estimé €€€

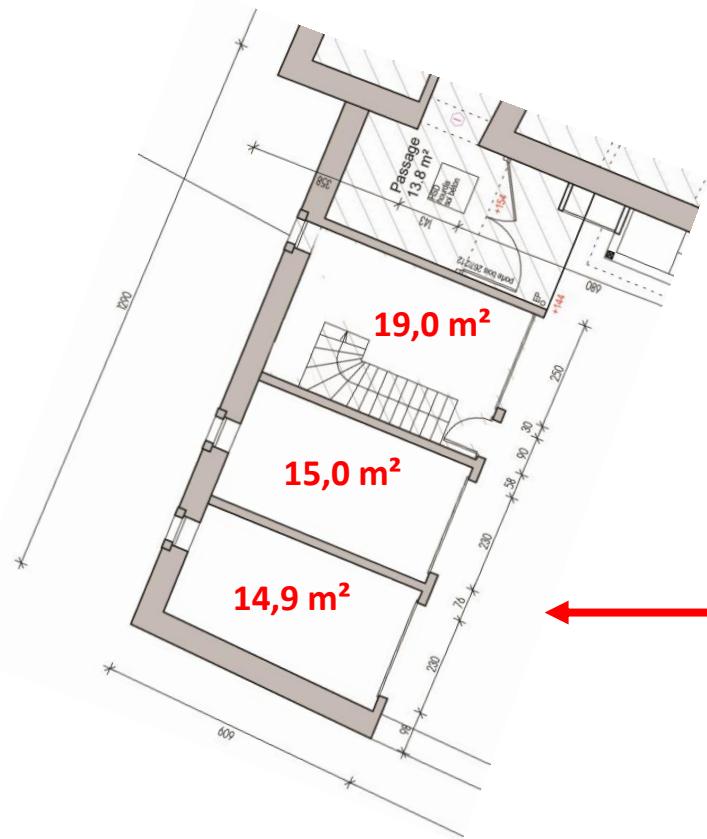


Photo actuelle - WC du local B



Photo actuelle - Garage du Bâtiment E



3 WC pour Femmes  
2 WC pour Hommes  
1 WC pour PMR  
1 Local ménage

**Besoins  
sanitaires**



NB : Nous adopterons plus tard dans le schéma d'aménagement (p.17) la variante no.2 pour les avantages de cette proposition au niveau du stationnement



# Etat des lieux Transformateurs

- Suppression des transformateurs (local C)  
→ Relocalisation du transformateur EDF  
à l'arrière du bâtiment E (\* )
- Travaux sur les façades dégagées

→ Coût estimé €€€€



Photo actuelle - Arrière du bâtiment E



Photo actuelle - Arrière du bâtiment E

D

## → Conversion en locaux de rangement

Surface 120 m<sup>2</sup>



- Besoin d'accès par l'extérieur

→ Coût estimé €

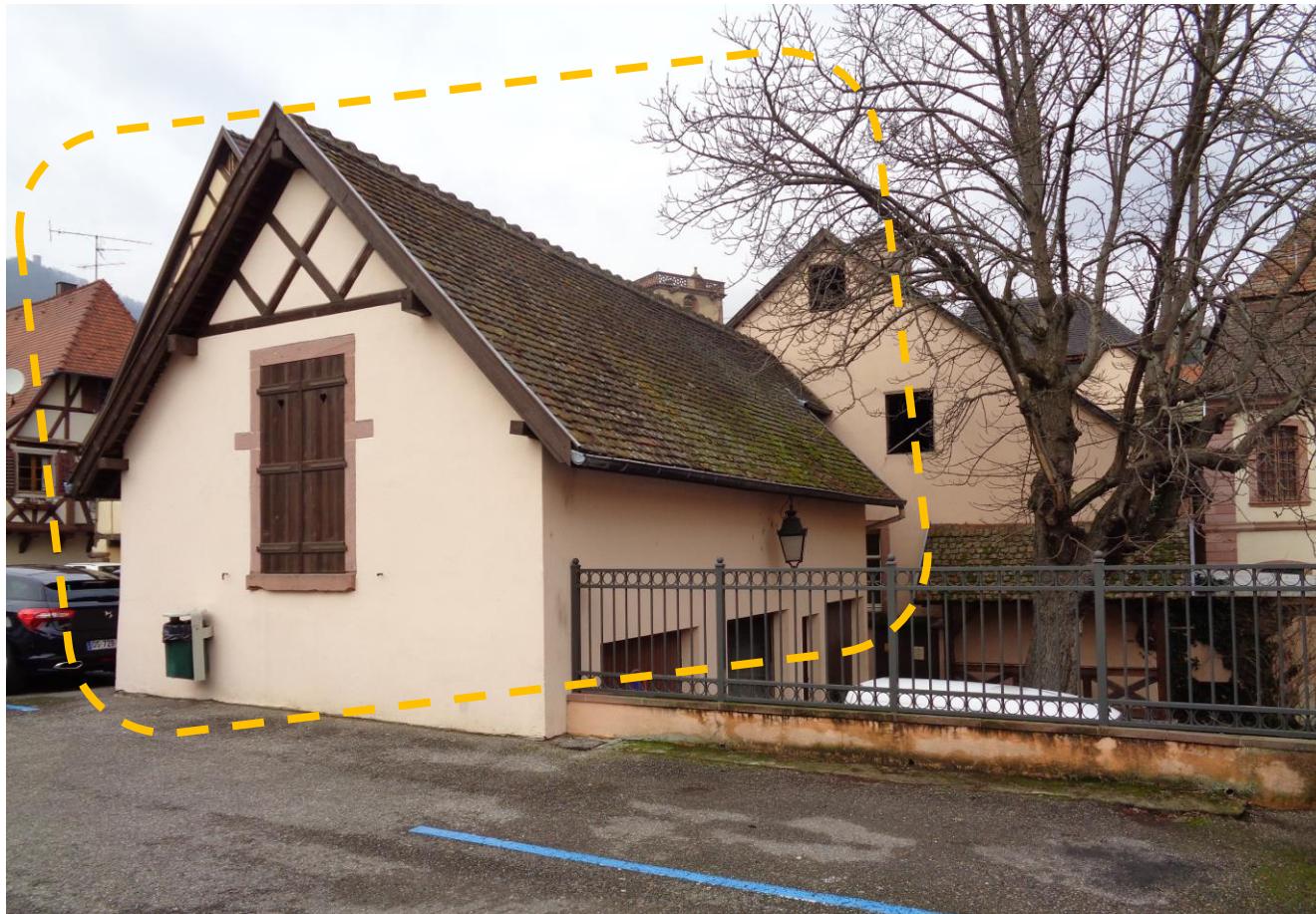


Etat des lieux

## Grenier pour stockage à l'étage

→ Conversion en locaux de rangement

Surface 47 m<sup>2</sup> avec accès indépendant



- Besoin d'accès par l'extérieur

→ Coût estimé €€



# F

## Etat des lieux Hangar

→ Reconfiguration du volume  
(Revêtement en bois)

→ Retrouver l'alignement de la  
façade

Rangement à l'étage  
+ 2 places de stationnement au RDC

→ Coût estimé €€



Actuellement



Proposition



Photo montage - Visualisation d'un exemple de volume

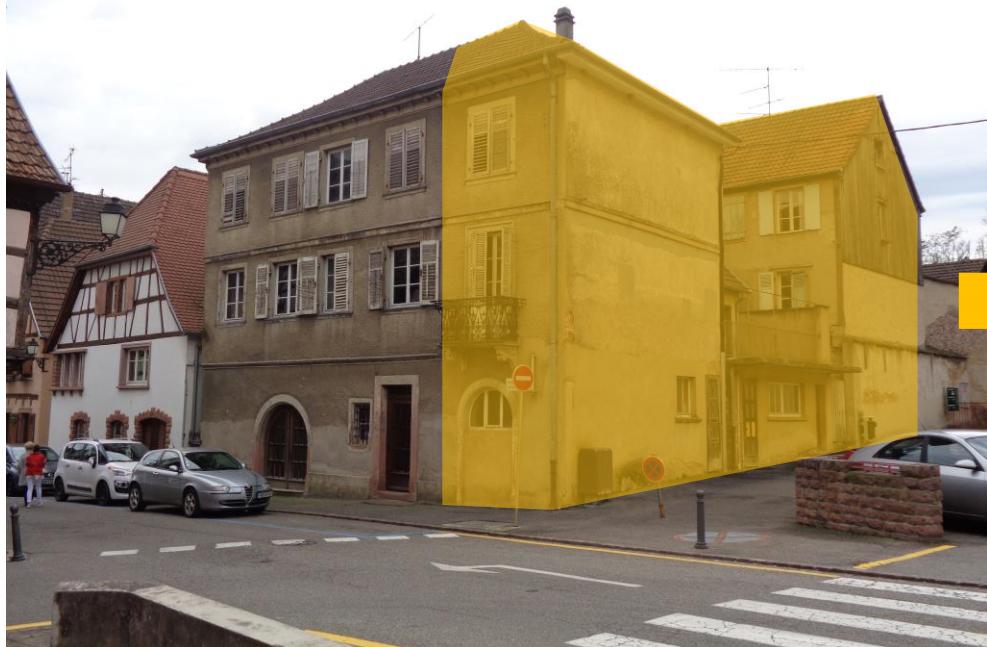


Etat des lieux  
**Maison MJC et maison SPA**

→ Démolitions partielles ? Valeur patrimoniale retrouvée ?



*Actuellement*



*Proposition*



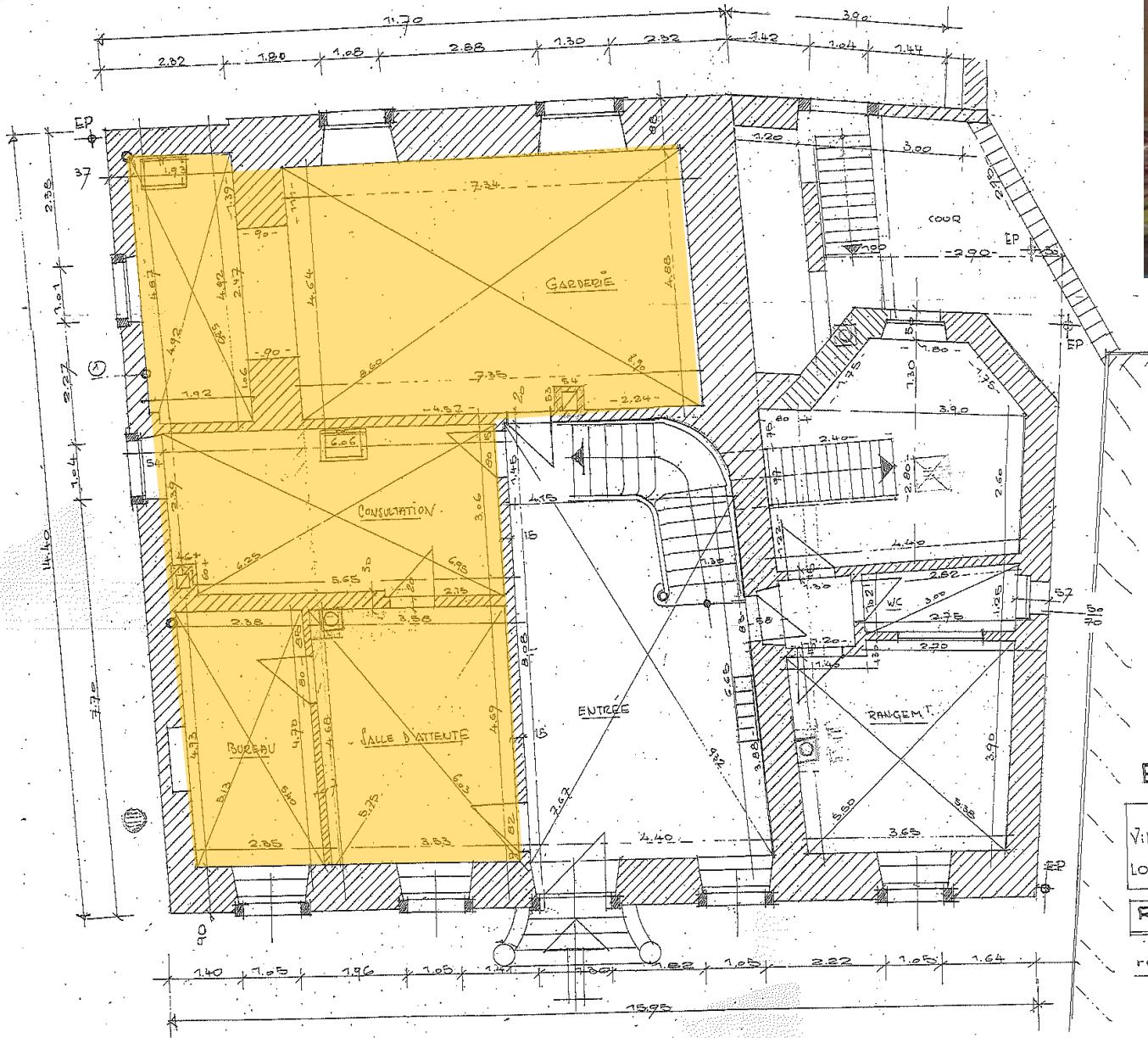
*Photo montage - Visualisation du résultat de la restauration*



Etat des lieux  
**Ex-Médecine de travail au RDC**

→ **Conversion en local de rangement**

→ Coût estimé €



L'architecte soussigné :

Georges HARLEMANN  
 Architecte  
 Jardin de Ville  
 68150 RIBEDEVILLE  
 Tél. 03 83 78 61 77

**ÉTAT ACTUEL**

VILLE DE RIBEDEVILLE ·  
 LOGEMENTS · RUE DES JUIFS ·

**REZ-DE-CHAUSSÉE**

relevé en AVRIL 1980

échelle · 1/50



Etat des lieux  
**Ecole maternelle**

→ **Conversion en  
Lieu d'accueil associatif**

Salle de jeux  
Salle d'exercice 1  
Salle d'exercice 2  
Salle d'exercice 3

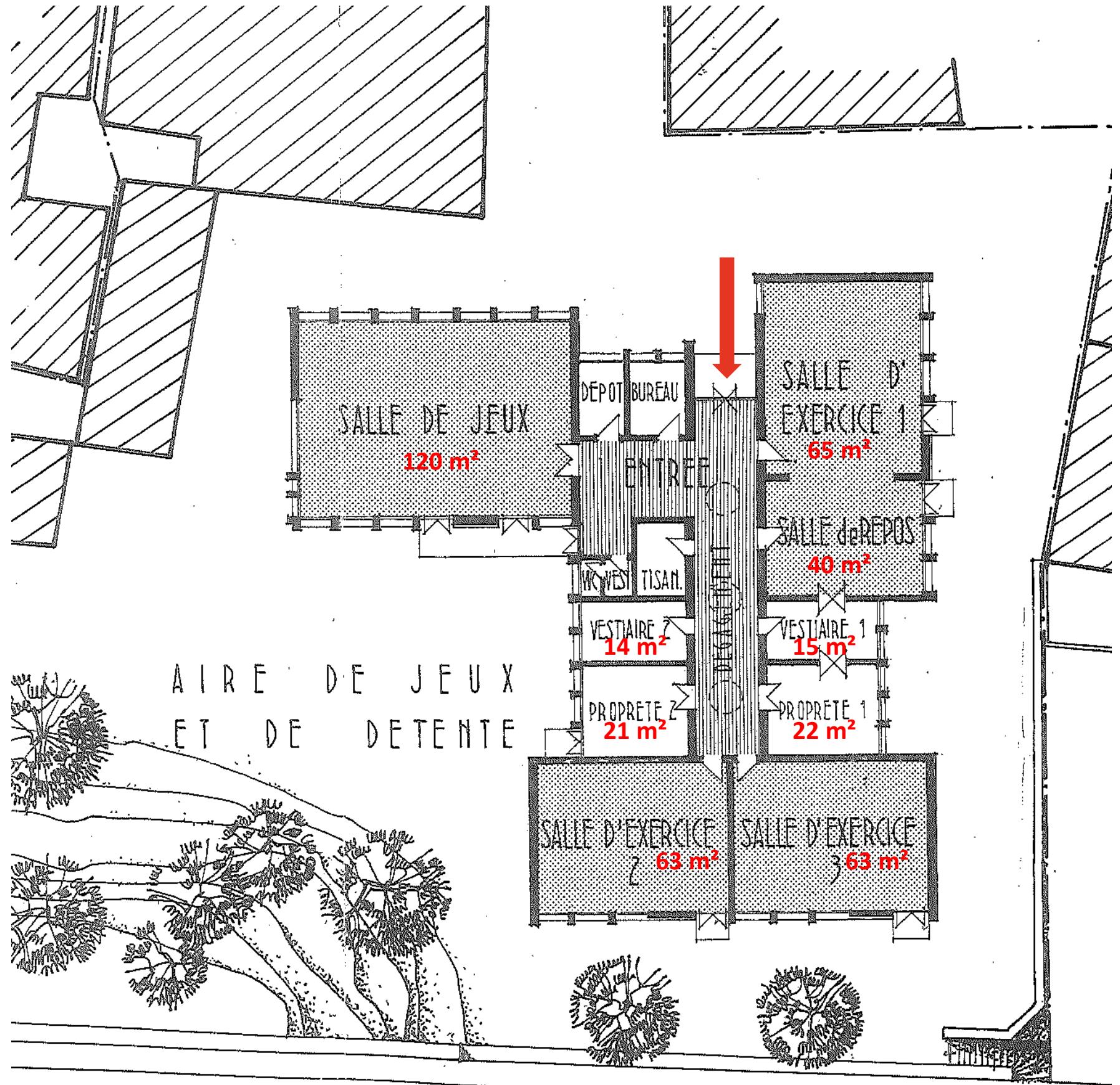
→ Salles d'activités

Vestiaire 1 → Dépôt

Vestiaire 2 → WC pour PMR  
Propreté 1 → WC pour Hommes  
Propreté 2 → ZC pour femmes

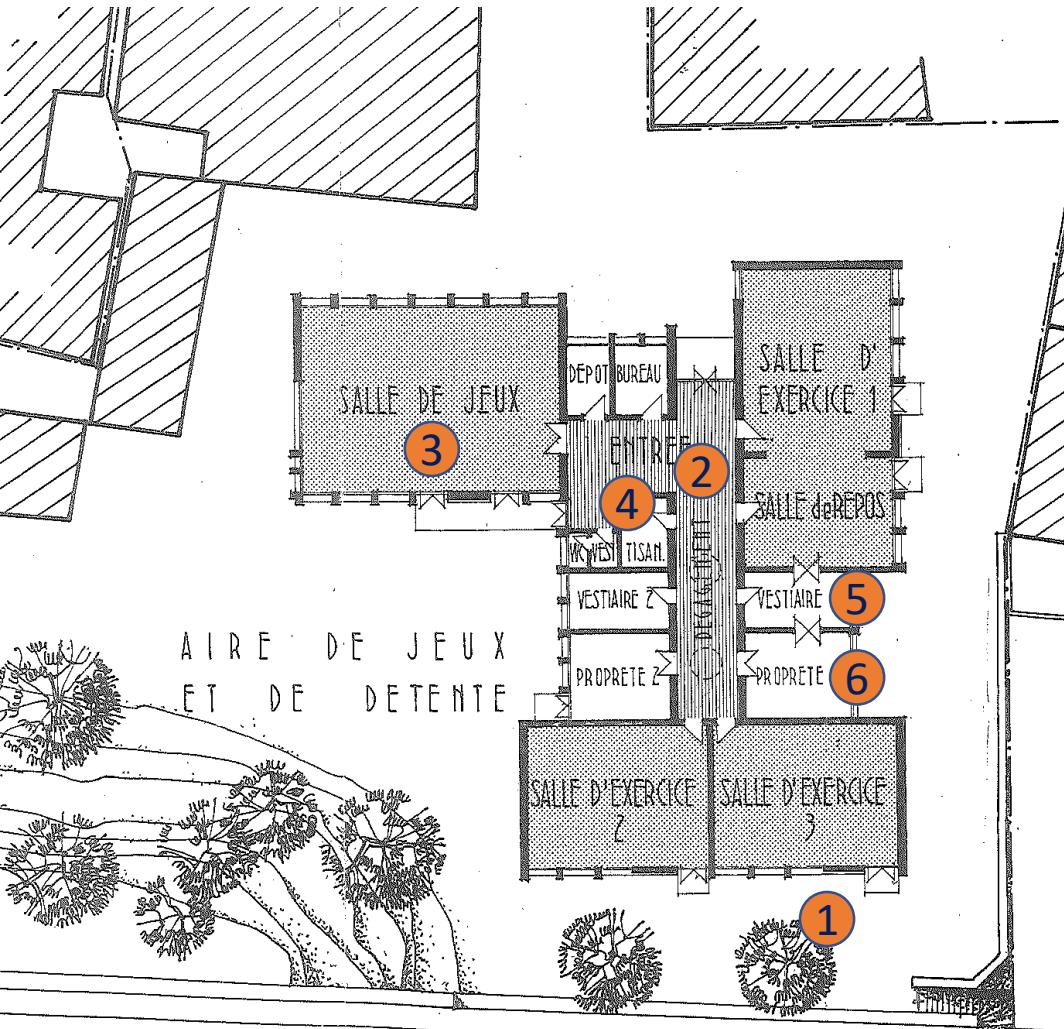
- Travaux de peinture
- Travaux sanitaires pour adultes

→ Coût estimé €€



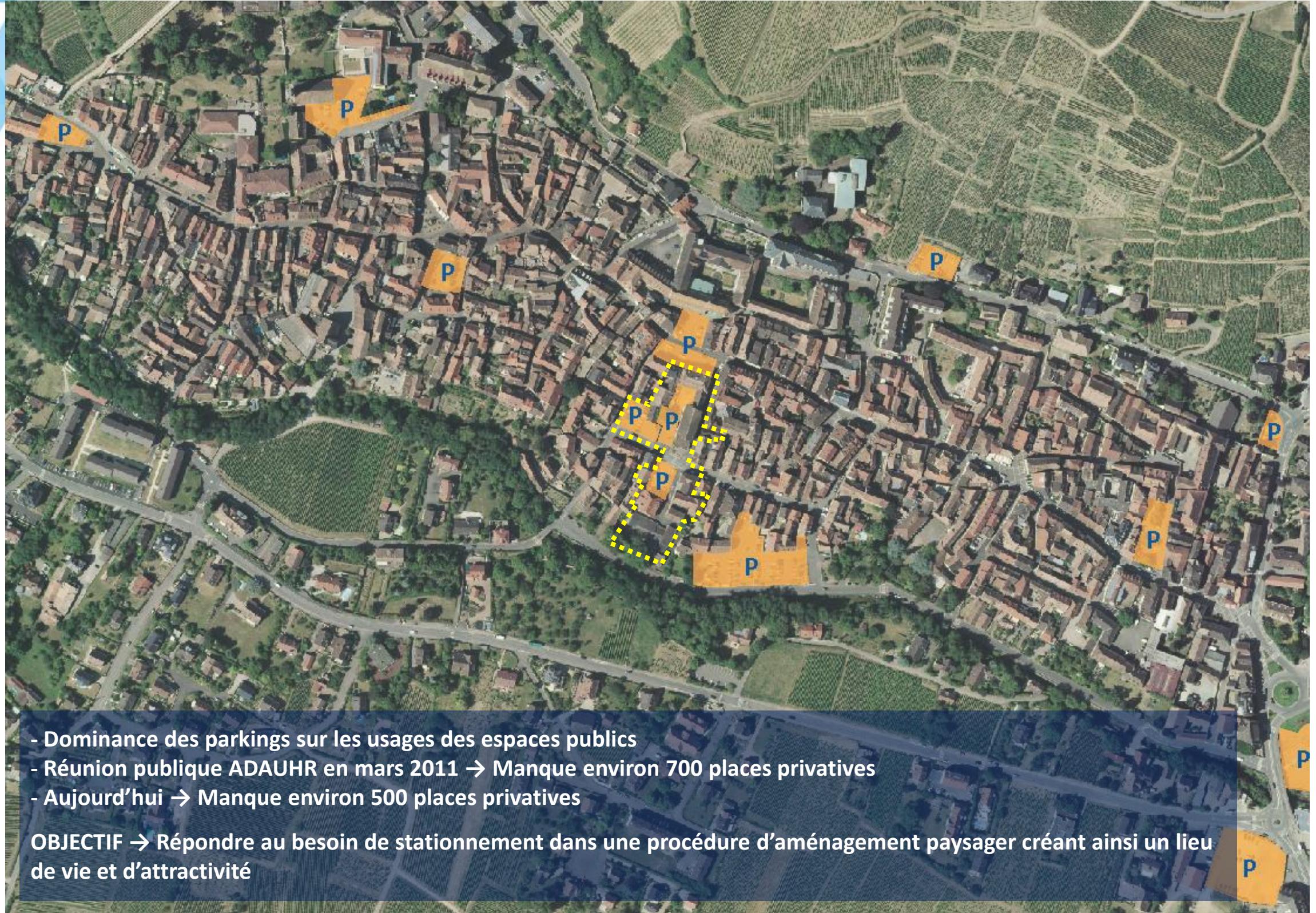
# J

## Etat des lieux Ecole maternelle



# Schéma d'aménagement de l'Arrière-Mairie

Diagnostic – Parkings existants à l'échelle du centre-ville



- Dominance des parkings sur les usages des espaces publics
- Réunion publique ADAUHR en mars 2011 → Manque environ 700 places privées
- Aujourd'hui → Manque environ 500 places privées

**OBJECTIF** → Répondre au besoin de stationnement dans une procédure d'aménagement paysager créant ainsi un lieu de vie et d'attractivité

# Schéma d'aménagement de l'Arrière-Mairie

Grands Axes

Dynamiser  
et rendre **attractif**  
le **cœur** du centre-ville

Rétablir l'axe 1 (vert)  
reliant la place de l'hôtel de ville,  
l'arrière-mairie et le  
nouveau local associatif,  
plus loin vers la rue du  
Rempart de la Streng

Repenser l'axe 2 (orange)  
reliant la Grand'rue à la rue  
des Juifs à travers la rue de  
la mairie



# Schéma d'aménagement de l'Arrière-Mairie



**Stationnement Total → 67 places**

57 places aménagées au sol

3 dans le Bat. E

2 dans le Bat. F

3 dans le Bat. G

2 pour le local associatif

-  Bâtiments nécessitant des travaux
-  Zones d'aménagement paysager
-  Stationnement – Revêtement type 1
-  Stationnement – Revêtement type 2
-  Revêtement type 3
-  Couloirs piétons – Revêtement type 4
-  Rue décalée
-  Terrasse
-  Escaliers
-  Zone de travail / Arrière façade
-  Local transformateur
-  Local WC publics
-  Restaurant existant

# Photos d'ambiance

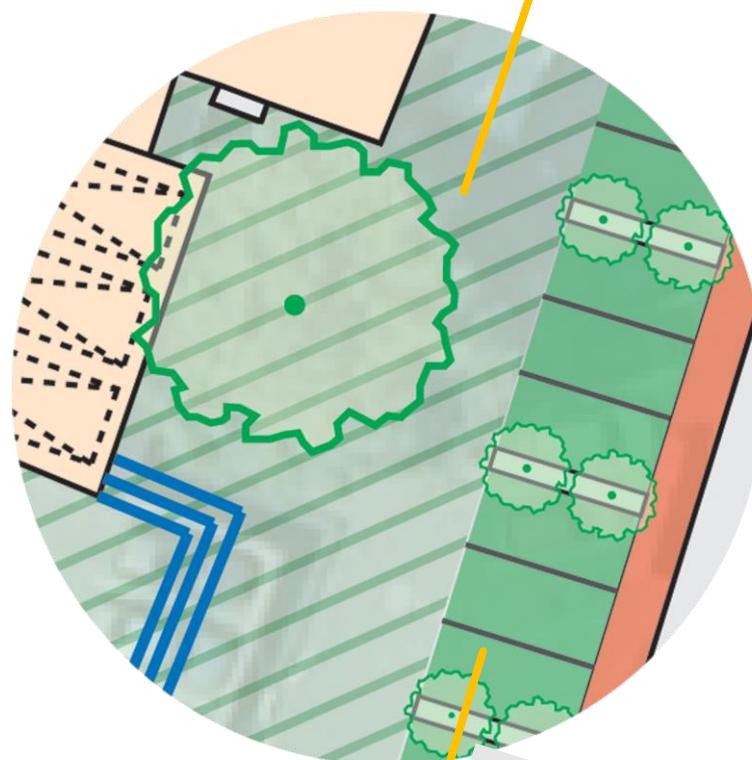
## Aménagement paysager



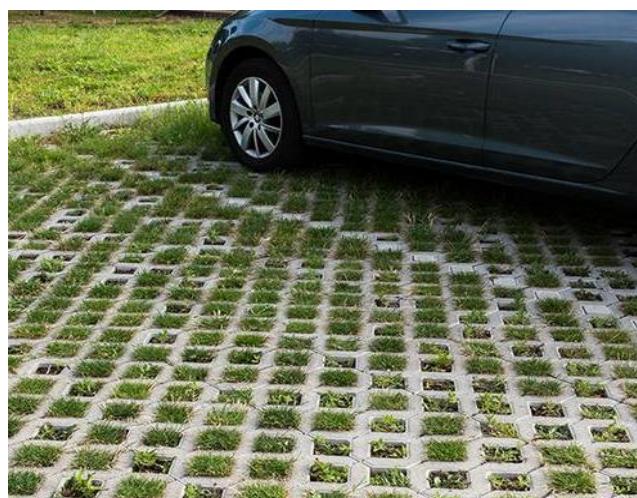
Cette zone de l'arrière-mairie se caractérise par une dominance 'verte' au niveau du revêtement au sol :

- Traitement végétal/minéral
- Dalle en béton ou grille de renforcement + gazon

Aménagement paysager



Revêtement type 1



Centre bourg de Saint Laurent de Mure (69)



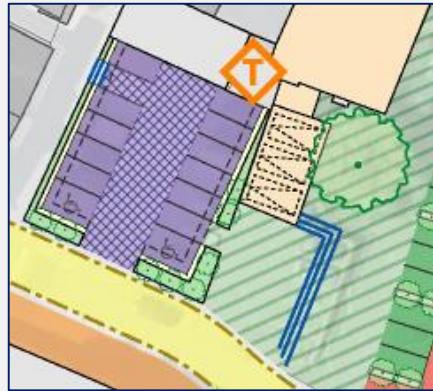
Entrée de l'université BGU en Israël



Renouvellement urbain du centre ville de Choisy le Roi

# Photos d'ambiance

## Escaliers et Place polyvalente

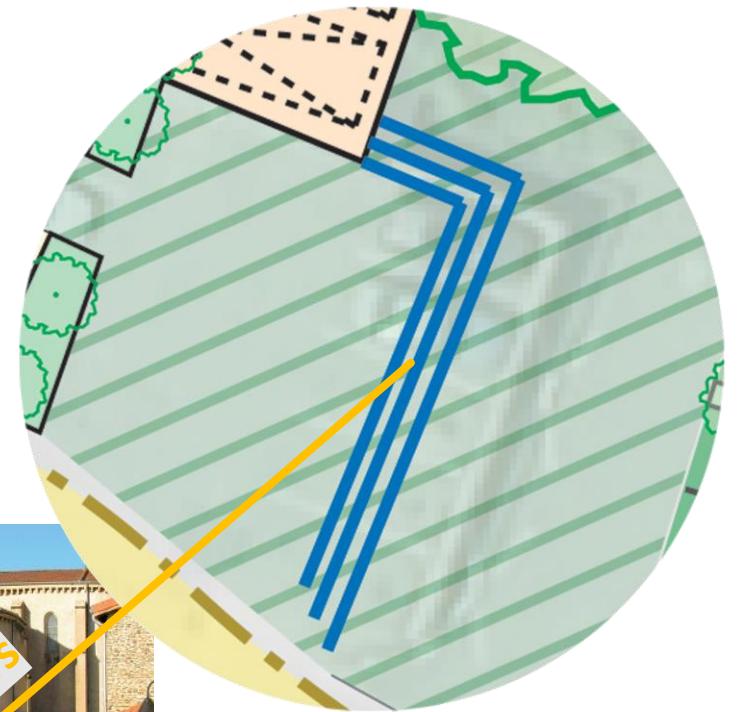


Cette zone de l'arrière-mairie se caractérise par un aménagement assurant une ouverture visuelle et favorisant la fluidité du déplacement piéton :

- Escaliers noyés

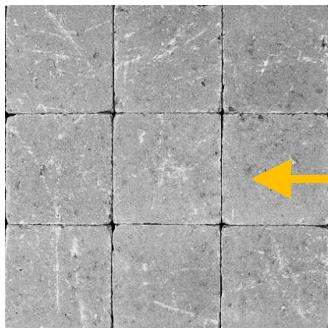
Une place polyvalente qui sert au stationnement, mais aussi à une aire d'évènements et de fêtes :

- Meuble urbain en gradins fixes + temporaires

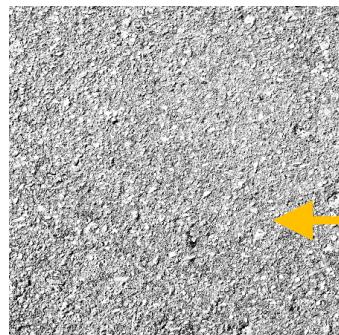


Barrière dans le secteur de l'arrière-mairie

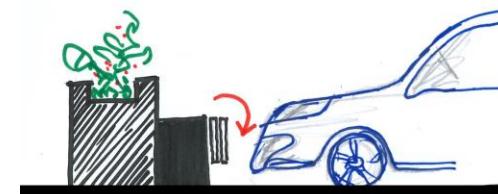
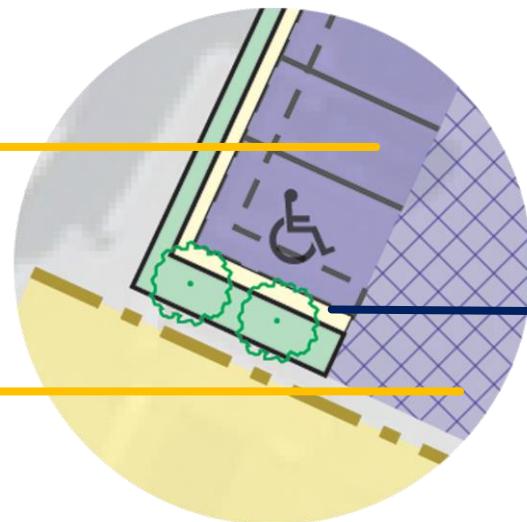
Aménagement de la place de la mairie de Saint-Joseph (42)



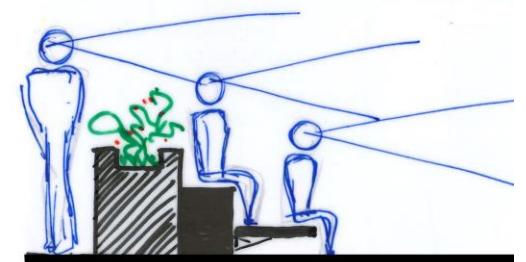
**Pavage stationnement (TYPE 2)**



**Enrobé (TYPE 3)**



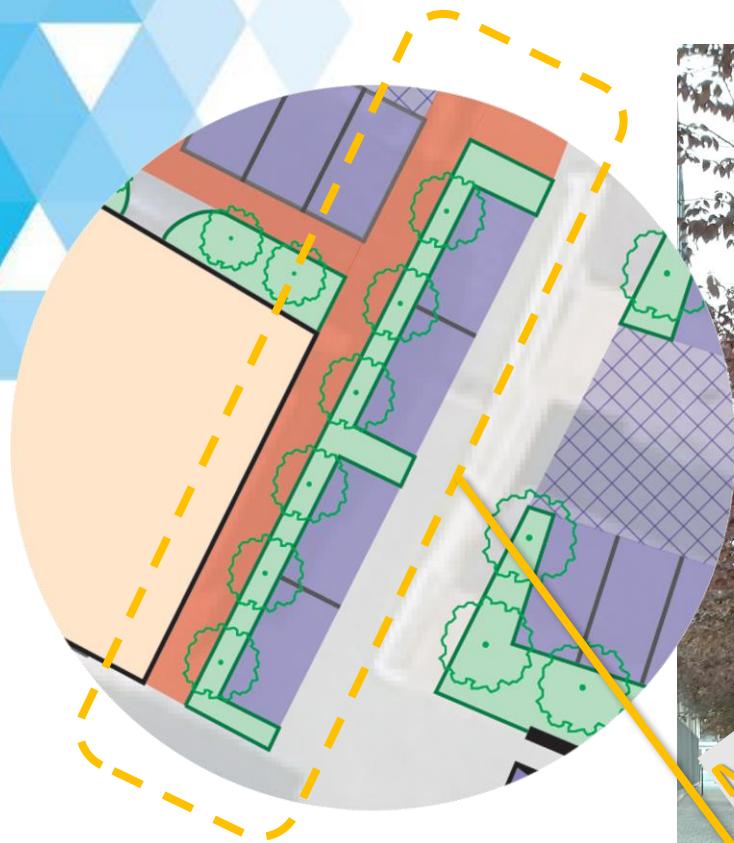
Stationnement



Evènement

# Photos d'ambiance

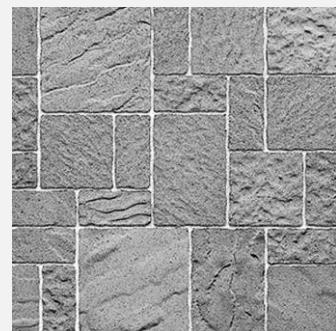
## Aménagement paysager du stationnement



Méthode d'aménagement

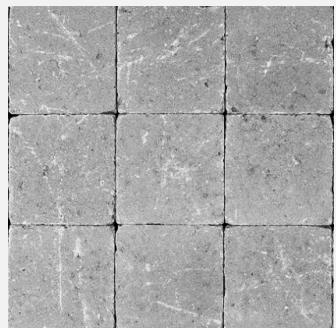


Revêtement type 2



Différencier:

Pavage piéton (TYPE 4)

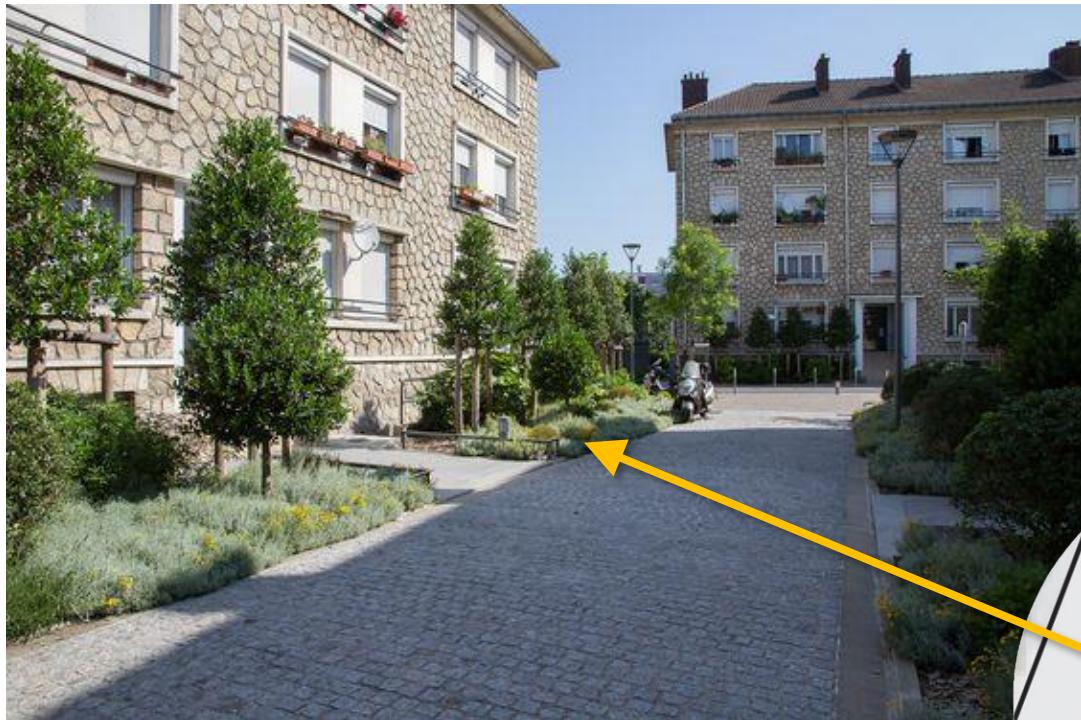


Pavage stationnement (TYPE 2)

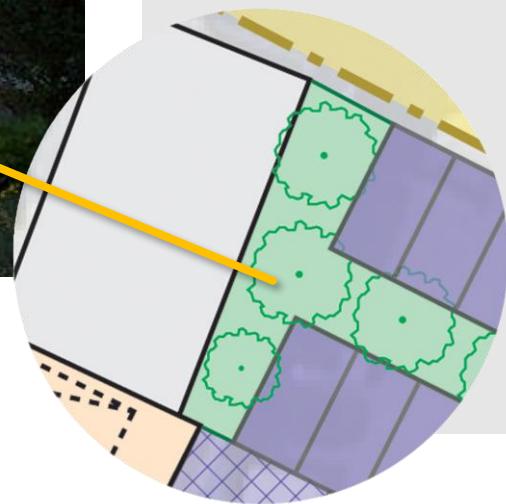
Stationnement au Campus de l'Esplanade à Strasbourg (67)

# Photos d'ambiance

## Aménagement des pieds de façades



Aménagement des pieds de façades, Cité Thaïs Vinson, Drancy



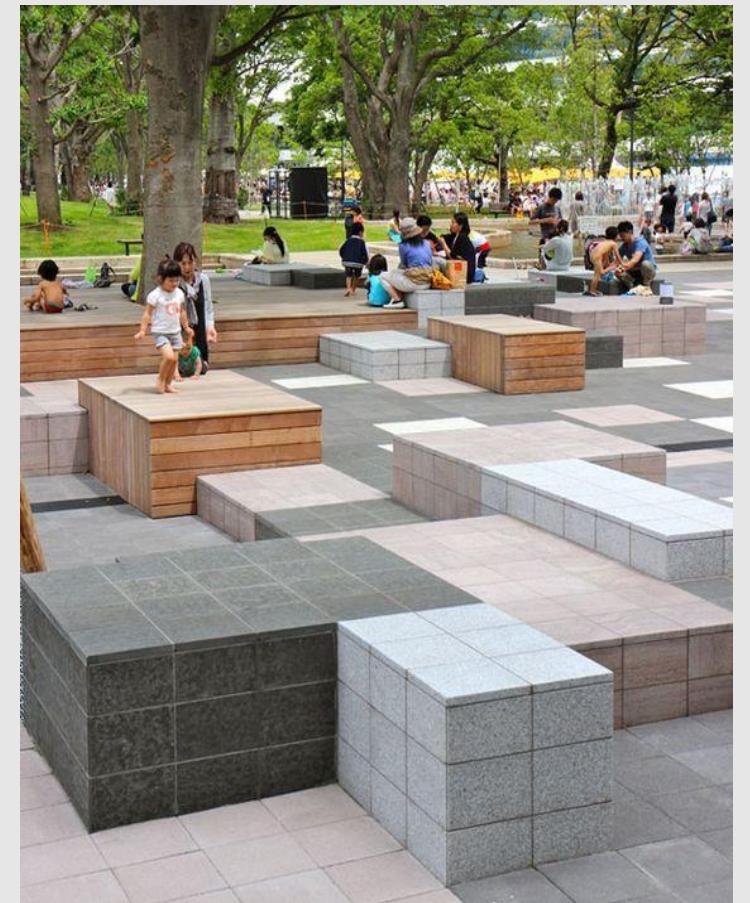
## Aménagement du jardin du local associatif



Meuble urbain moderne



Mobilier urbain en bois



Université Nakano à Tokyo

# Photos d'ambiance

Traitement des liaisons et de l'axe traversant les placettes



*Œuvre par un artiste en Suisse*



Marquage au sol et signalétique

# Photos d'ambiance

## Rue de la Mairie

La rue de la mairie représente un accès important de la place de l'hôtel de ville vers le secteur de l'arrière-mairie

→ Dynamiser et rendre attractive cette rue par le moyen d'œuvres d'arts et d'installations temporaires ou permanentes



Installation temporaire



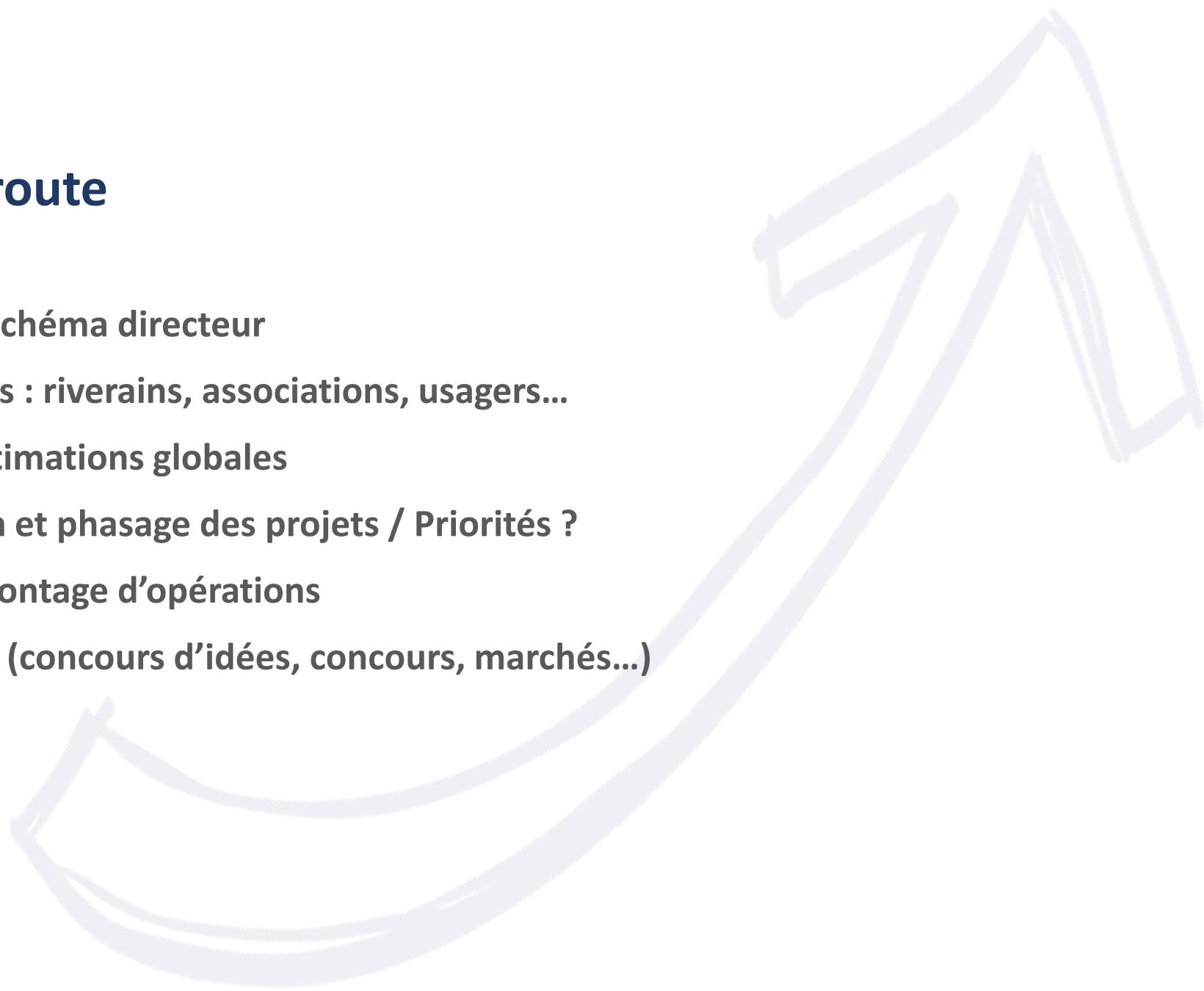
Rue du Mail, Paris

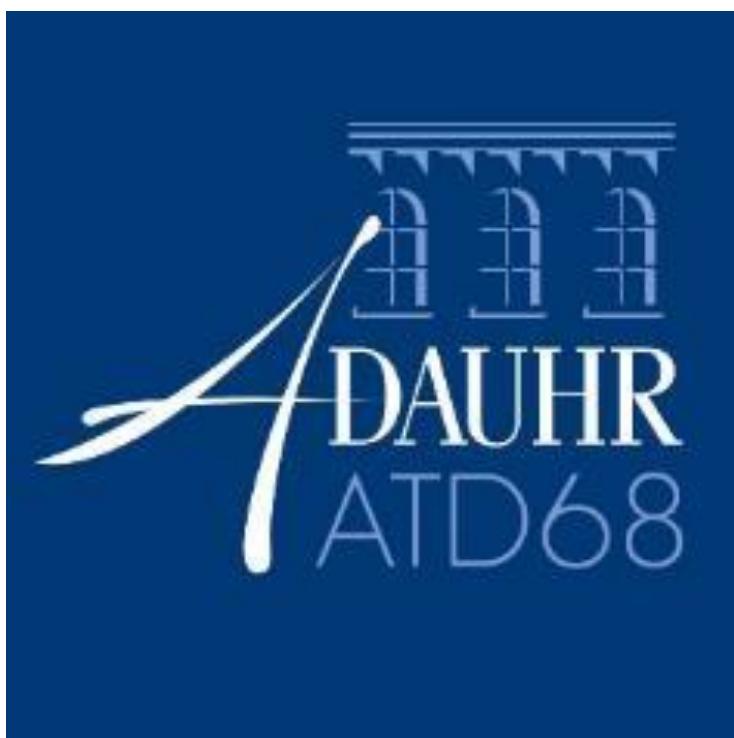


Les parapluies multicolores d'Águeda, Portugal



## Feuille de route

- Finaliser un schéma directeur
  - Concertations : riverains, associations, usagers...
  - Budget et estimations globales
  - Identification et phasage des projets / Priorités ?
  - Portage et montage d'opérations
  - Procédures ? (concours d'idées, concours, marchés...)
- 



25 avril 2019



C 17 de Juin

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## PRÉSERVONS LA PIERRE SÈCHE ET LA BIODIVERSITÉ DU VIGNOBLE

ANNÉE 2018-2020

Entre



Le **PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)**  
Dont le siège est  
Maison du Parc,  
1 cour de l'Abbaye,  
68140 MUNSTER  
Représenté par son Président : Monsieur Laurent SEGUIN

Et

**Ville de Ribeauvillé,  
2 place de l'Hôtel de Ville, 68150 Ribeauvillé**

Représenté par Monsieur Jean Louis Christ, Député Maire de Ribeauvillé

Il a été convenu ce qui suit :

### Préambule

La présente convention vise à définir et à préciser les modalités de participation de **la Ville de Ribeauvillé** au programme « Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble » avec le Parc naturel régional des ballons des Vosges pour les années 2018-2019.

### Article 1 – Objectif de la mission

**La Ville de Ribeauvillé** réalisera la mission « Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble » dans le cadre du projet mis en place par le Parc naturel régional des ballons des Vosges au titre de l'AMI TVB, projet financé par la Région Grand Est, l'agence de l'eau Rhin Meuse et la DREAL Grand Est.

### Article 2 – Durée

Cette convention concerne l'**année civile 2018**. Certains, travaux pourront être prolongés jusqu'en **novembre 2020**.

### Article 3 – Engagement de la Ville de Ribeauvillé

La Ville de Ribeauvillé réalisera les opérations suivantes, en 2018-2019 :

- **Restauration d'un mur de pierre sèche**  
Utilisation du savoir-faire traditionnel pour diversifier les refuges au profit des insectes, amphibiens, reptiles
- **Créer une zone tampon entre vignes et forêt (ouverture de milieu par coupe sélective)**

### Article 4 – Engagement du Parc naturel régional des ballons des Vosges

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges s'engage à :

- Fournir un appui technique sur les actions menées
- Fournir un appui aux communications autour de l'opération
- Permettre une mise en réseau d'acteurs
- Suivre la gestion financière du dossier (convention de financement)

### Article 5 : Responsabilité et assurances

Les polices d'assurances de la Ville de Ribeauvillé et du Parc naturel régional des ballons des Vosges devront couvrir leurs responsabilités civiles respectives en cas d'accident

### Article 6 - Modalités de répartition des financements de l'opération

La part de financements revenant à la Ville de Ribeauvillé pour les travaux cités dans l'article 3 est égale à 50% de 7 4857,90 € (HT/TTC) des dépenses réelles, soit **37428,90 €** (trente-sept mille quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros).

Les paiements seront assurés par le Parc naturel régional des ballons des Vosges sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses signées par le Président et/ou le Trésorier et après la réalisation de l'ensemble des travaux et de leur transmission au Parc naturel régional des ballons des Vosges. L'ensemble sera régi par une convention de financement (modèle en annexe 2).

Les montants 2018-2019 sont susceptibles d'être modifiés en fonction des actions à réaliser et de l'évaluation des partenaires financiers.

Les paiements seront effectués après que le Parc naturel régional des ballons des Vosges ait reçu les financements des partenaires du projet, à savoir les financements pour la Ville de Ribeauvillé.

### Article 7 – Délai de réalisation du programme et de justification des dépenses réalisées par le bénéficiaire :

La Ville de Ribeauvillé est tenue de réaliser le programme, de respecter l'échéancier diffusé par le Parc naturel régional des ballons des Vosges et de produire les pièces justificatives visées à l'article 4 et précisé dans la convention financière pour le **20 décembre 2020** au plus tard.

### Article 8 – Reversement de la subvention :

En cas de non utilisation des crédits alloués dans le cadre de la présente convention, le Parc naturel régional des ballons des Vosges pourra ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

## Article 9 – Résiliation de la Convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## Article 10 – Propriétés des données :

La **Ville de Ribeauvillé** est propriétaire des données brutes récoltées par ses membres ou ses salariés et peut les utiliser librement pour d'autres études ou publications.

La mise à disposition des données réalisées dans ce projet relève de la responsabilité du **Parc naturel régional des ballons des Vosges** et de la **Ville de Ribeauvillé**. La mise à jour en cas de besoin relève de la responsabilité de la **Ville de Ribeauvillé**.

Fait en double exemplaire à Munster, le 25/04/2019

Pour  
Le **PARC NATUREL REGIONAL  
DES BALLONS DES VOSGES**

Nom prénom du représentant, statut

Pour la **Ville de Ribeauvillé**

Nom prénom du représentant, statut



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## PRÉSERVONS LA PIERRE SÈCHE ET LA BIODIVERSITÉ DU VIGNOBLE

ANNÉE 2018-2020

Entre



Le **PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)**

Dont le siège est

Maison du Parc,

1 cour de l'Abbaye,

68140 MUNSTER

Représenté par son Président : Monsieur Laurent SEGUIN

Et

**Ville de Ribeauvillé,**

**2 place de l'Hôtel de Ville, 68150 Ribeauvillé**

Représenté par Monsieur Jean Louis Christ, Député Maire de Ribeauvillé

Il a été convenu ce qui suit :

### Préambule

La présente convention vise à définir et à préciser les modalités de participation de **la Ville de Ribeauvillé** au programme « Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble » avec le Parc naturel régional des ballons des Vosges pour les années 2018-2019.

### Article 1 – Objectif de la mission

**La Ville de Ribeauvillé** réalisera la mission « Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble » dans le cadre du projet mis en place par le Parc naturel régional des ballons des Vosges au titre de l'AMI TVB, projet financé par la Région Grand Est, l'agence de l'eau Rhin Meuse et la DREAL Grand Est.

### Article 2 – Durée

Cette convention concerne **l'année civile 2018**. Certains, travaux pourront être prolongés jusqu'en **novembre 2020**.

### **Article 3 – Engagement de la Ville de Ribeauvillé**

La Ville de Ribeauvillé réalisera les opérations suivantes, en 2018-2019 :

- **Restauration d'un mur de pierre sèche**  
Utilisation du savoir-faire traditionnel pour diversifier les refuges au profit des insectes, amphibiens, reptiles
- **Créer une zone tampon entre vignes et forêt (ouverture de milieu par coupe sélective)**

### **Article 4 – Engagement du Parc naturel régional des ballons des Vosges**

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges s'engage à :

- Fournir un appui technique sur les actions menées
- Fournir un appui aux communications autour de l'opération
- Permettre une mise en réseau d'acteurs
- Suivre la gestion financière du dossier (convention de financement)

### **Article 5 : Responsabilité et assurances**

Les polices d'assurances de la Ville de Ribeauvillé et du Parc naturel régional des ballons des Vosges devront couvrir leurs responsabilités civiles respectives en cas d'accident

### **Article 6 - Modalités de répartition des financements de l'opération**

La part de financements revenant à la Ville de Ribeauvillé pour les travaux cités dans l'article 3 est égale à 50% de 7 4857,90 € (HT/TTC) des dépenses réelles, soit **37428,90 €** (trente-sept mille quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros).

Les paiements seront assurés par le **Parc naturel régional des ballons des Vosges** sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses signées par le Président et/ou le Trésorier et après la réalisation de l'ensemble des travaux et de leur transmission au **Parc naturel régional des ballons des Vosges**. L'ensemble sera régi par une convention de financement (modèle en annexe 2).

Les montants 2018-2019 sont susceptibles d'être modifiés en fonction des actions à réaliser et de l'évaluation des partenaires financiers.

Les paiements seront effectués après que le **Parc naturel régional des ballons des Vosges** ait reçu les financements des partenaires du projet, à savoir les financements pour la Ville de Ribeauvillé.

### **Article 7 – Délai de réalisation du programme et de justification des dépenses réalisées par le bénéficiaire :**

La Ville de Ribeauvillé est tenue de réaliser le programme, de respecter l'échéancier diffusé par le **Parc naturel régional des ballons des Vosges** et de produire les pièces justificatives visées à l'article 4 et précisé dans la convention financière pour le **20 décembre 2020** au plus tard.

### **Article 8 – Reversement de la subvention :**

En cas de non utilisation des crédits alloués dans le cadre de la présente convention, le **Parc naturel régional des ballons des Vosges** pourra ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

## Article 9 – Résiliation de la Convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## Article 10 – Propriétés des données :

La **Ville de Ribeauvillé** est propriétaire des données brutes récoltées par ses membres ou ses salariés et peut les utiliser librement pour d'autres études ou publications.

La mise à disposition des données réalisées dans ce projet relève de la responsabilité du **Parc naturel régional des ballons des Vosges** et de **la Ville de Ribeauvillé**. La mise à jour en cas de besoin relève de la responsabilité de **la Ville de Ribeauvillé**.

Fait en double exemplaire à Munster, le 25/04/2019

Pour  
**Le PARC NATUREL REGIONAL  
DES BALLONS DES VOSGES**

Nom prénom du représentant, statut

Pour **la Ville de Ribeauvillé**

Nom prénom du représentant, statut



## Annexe 2 : Convention de financement



Une autre vie s'invente ici

# Convention de financement

## Préserveons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble

### Entre

**LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES** dont le siège est Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye, 68140 MUNSTER, représenté par son Président : Monsieur Laurent SEGUIN

Ci-après désigné le Parc (structure coordinatrice)

### D'une part,

### **Et**

Nom	
Adresse	
Numéro Siret	

Représentée par : (nom- titre)

Ci-après, désigné par « Le bénéficiaire »

### D'autre part,

### **PREAMBULE**

En 2018, le Parc candidate à l'appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleu (AMI TVB) initiative pour la biodiversité 2018. Cette candidature vise à mobiliser, accompagner et mener des actions en faveur de la biodiversité le long d'une trame identifiée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le comité de sélection de l'AMI TVB est composé de la Région Grand Est, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la DREAL Grand-Est. C'est ce jury qui valide les projets à retenir dans le cadre de cette candidature.

Il appartient au Parc d'accompagner des projets en faveur de la protection des patrimoines biologiques et paysager notamment à travers une gestion adaptée des milieux naturels, l'aménagement du territoire et son développement économique social et culturel. Le Parc, qui porte et coordonne le projet dans son ensemble, est ainsi l'intermédiaire entre les bénéficiaires retenus par le jury AMI pour la bonne mise en œuvre des actions retenus, et les financeurs (jury AMI).

## Annexe 2 : Convention de financement

L'objectif est de soutenir et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre d'actions favorables au maintien, à la création ou à la restauration de milieux naturels (actes d'engagement notariés, plantations de végétaux locaux, restauration de milieux naturels, ...), par le biais du reversement d'une subvention de fonctionnement conditionnée.

Dans ce cadre, le projet de **Monsieur Jean-Louis CHRIST (bénéficiaire)** a été retenu par le jury de l'AMI TVB et validé par le Comité syndical du XXX.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de cette convention est la formalisation :

- Du soutien technique et financier du Parc, dans le cadre du projet « **Prélevons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble** » en lien avec les financeurs de l'AMI TVB.

#### ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

**Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges** s'engage à soutenir le bénéficiaire. Ce soutien pourra prendre une forme :

- Financière (50 % de ce qui est retenu de l'engagement moral présenté au jury de l'AMI TVB)
- Technique (appui du technicien Parc en charge de ce dossier).
- D'appui aux actions de communication autour de l'opération.
- D'une mise en réseau d'acteurs
- Suivi de la gestion financière du dossier

#### Le porteur de projet s'engage :

- A mettre en œuvre son projet comme indiqué dans l'engagement moral présentée au jury AMI TVB en juin 2018 (détail des actions, budget prévisionnel).
- A faire mention du soutien du Parc dans toute communication (cf article 4 - Communication).
- **A informer régulièrement le Parc de l'avancée du projet, notamment pour les rencontres avec les prestataires et les réalisations d'actions.**
- A communiquer et valoriser le projet localement
- **A rendre un bilan complet à la fin de l'opération.** Ce bilan devra mettre en lumière l'implication de tous les partenaires de l'opération (même bénévoles). Il devra comprendre un espace ressource (photos, revue de presse, témoignages...) pouvant être réutilisé par le Parc dans une optique de valorisation. Pour cela, le porteur de projet s'engage à laisser le Parc utiliser l'ensemble de ces ressources librement dans un usage non commercial. Enfin, un bilan financier global de l'opération sera à fournir à l'issue de l'opération afin de vérifier le respect des critères financiers. La forme de ce bilan est laissée libre. Une version numérique est demandée, il contiendra des **factures acquittées et une valorisation du temps de travail le cas échéant.**

**Le Parc décline toute responsabilité dans la mise en œuvre du projet qui reste du ressort du bénéficiaire.**

#### ARTICLE 3 – FINANCEMENT DU PROJET

Le bénéficiaire a sollicité une aide de 40 698 € auprès de l'AMI TVB, reversée par le **Parc**. Pour rappel, l'aide accordée par les financeurs correspond à 50% du montant global du projet. **Le bénéficiaire recevra une subvention de 50% du total des dépenses réelles.** Le budget prévisionnel fait état de 7 485,8 € (HT/TTC), la subvention porte donc sur 37 428 €.

Les dépenses seront à **justifier auprès du Parc via un bilan technique et financier** de l'opération intégrant le tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses (en annexe 3). Le Parc prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la bonne gestion financière du dossier.

## Annexe 2 : Convention de financement

### Modalités de paiement de l'aide sollicitée auprès du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

La subvention sera versée en fin de projet après validation par le Parc du bilan et sous réserve du respect du budget prévisionnel déposé.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte du bénéficiaire par virement sous forme d'un mandat administratif, **sur présentation d'un courrier de demande de versement de subvention visé par le Parc.**

**Toute dépense ne correspondant pas au projet déposé et retenu par le jury ne pourra pas être prise en charge par le Parc.**

### ARTICLE 4 - COMMUNICATION

Pour toute communication dans le cadre de son projet, le porteur de projet s'engage :

- A mentionner que le projet est soutenu par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, qu'il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Manifestation d'Intérêt Trame verte et bleue Région Grand Est et à afficher le **logo du Parc et celui de l'appel à Manifestation d'Intérêt Trame verte et Bleue Région Grand Est** (incluant le logo de tous les financeurs impliqués) le cas échéant
- A informer le Parc suffisamment longtemps à l'avance de toutes les communications relatives aux actions de ce projet.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges relayera toute communication sur demande du porteur de projet. Il mettra en ligne sur son site Internet les actions réalisées afin de permettre un retour d'expérience et la mise en réseau

### ARTICLE 5 – PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces relevant de la présente convention sont constituées du présent document et de l'engagement initial déposé auprès du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

### ARTICLE 6 – DUREE – RESILIATION – MODIFICATION

La présente convention s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé. Elle est conclue pour une durée correspondant à la durée de mise en œuvre du projet :

- **Date de début du projet : 20 octobre 2018**
- **Date de fin du projet : 30 octobre 2020**

Elle peut être dénoncée par chacune des parties pour des motifs justifiés de non respects des engagements énoncés à l'article 2 (engagement initial). Pour cela, un courrier circonstancié doit être envoyé avec accusé de réception. Aucune indemnité ne sera due à ce titre par l'un ou l'autre des partenaires.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à les résoudre par la voie de la conciliation.

Toute modification substantielle, matérielle ou financière de quelque nature que ce soit des opérations programmées, doit être acceptée par les parties et faire l'objet d'un avenant à la convention.

En cas d'abandon de l'opération par le porteur de projet, le Parc ne sera redevable d'aucun versement d'une quelconque indemnité quel qu'en soit le motif.

## Annexe 2 : Convention de financement

Fait à Munster, le        octobre 2018

En deux exemplaires pour valoir ce que de droit.

<p><b>Pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges</b></p>  <p>Le Président</p>  <p>Laurent SEGUIN</p>	<p><b>Pour le bénéficiaire</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------



# ECOTONE

1 Hameau du BILSTEIN  
68150 RIBEAUVILLE  
TEL.03 89 73 34 07  
PORT. 07 70 43 98 27

## DEVIS N°18050118

Ville de Ribeauvillé  
2 place de l'Hôtel de ville  
68150 Ribeauvillé

Quantité	Unité	Désignation	Prix unitaire(HT) €	Total (HT) €
				0
48	heures	Chef déquipe	45,00	2160
48	heures	Ouvrier polyvalent qualifier	35,00	1680
390	heures	Reprofilage de 115 ml de chemin et création de 11 rigoles	35,00	13650
22	U	Piquet Acacia Diam 10/15	18,00	396
66	U	Clameau fer tor de 80	1,80	118,8
72	heures	création de pierrier	35,00	2520
6,5	M3	Construction d'un mur de soutainement	380,00	2470
6,5	M3	Démantèlement d'un mur de soutainement	230,00	1495
15	M3	Construction d'un pied de mur	380,00	5700
20	Jour	Mise a disposition d'un chenillard	125	2500
<b>Total HT €</b>		<b>Taux %</b>	<b>Montant€</b>	<b>Total TTC €</b>
32689,8		20%	6537,96	39227,76

Les tarifs sont garantis pour une durée de trois mois.



Bon pour accord

Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué

ECOTONE EURL au capital de 5 000€ TVA intra. FR 59 813161718

SIRET : 81316171800016 APE 8130Z déclaration n°D00316340349

Nos factures sont payables sous 8 jours après l'exécution des travaux. Pour paiement en retard, il sera dû les intérêts de retard à raison de 1.50% par mois. Toute déduction entraîne une baisse proportionnelle de la TVA. En cas de retard de paiement, Indemnité forfaitaire pour frais de remboursement : 40 Euros. BANQUE : Banque populaire IBAN FR76 1470 7508 7632 0214 4963 510 BIC CCBPFRPPMTZ



Commune de Ribeauvillé  
Marie  
2 Place de l'Hôtel de Ville  
68250 RIBEAUVILLE

Nos Réf : DESA/1883

### OFFRE DE PRIX

#### CREATION D'UNE ZONE TAMPON A RIBEAUVILLE

<u>1</u>	<u>Installation de chantier</u>	250.-
<u>2</u>	<u>Sélection des arbres à conserver après bornage par la commune des différentes parcelles</u> La sélection se fera de sorte à conserver des essences remarquables ayant un intérêt écologique et faunistique (noyer, acacia, merisier, cerisier, ...). Le marquage en question se fera avec de la bande de signalisation biodégradable. Les résineux seront supprimés.	
	Coût de ce poste	840.-
<u>3</u>	<u>Signalisation – sécurité</u> Le chemin sera fermé à la circulation roulante et piétonne durant toute la durée du chantier. La mise en place d'un filet orange et une signalisation par panneaux interdisant l'accès au public matérialisera l'interdiction de circulation.	
	Coût de ce poste	350.-
<u>4</u>	<u>Abattage et débardage</u> L'abattage se fera dans le respect de la sélection faite au préalable et validée. Le débardage des arbres se fera en bord de chemin. Les grumes seront accessibles aux propriétaires. Leur découpe se fera à l'enfourchement. Les cimes seront stockées en tas afin d'être valorisées en bois énergie.	
	Coût de ce poste	9 400.-
<u>5</u>	<u>Abattage sensibles</u> L'abattage sensible des arbres en limite par câblage concerne ceux présentant un danger pour les vignes	
	Coût de ce poste	1 600.-
<u>6</u>	<u>Nettoyage de la parcelle</u> Le nettoyage de la parcelle des rémanents d'exploitation sera réalisé comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ les branches d'un diamètre supérieur à 10 cms seront coupées en mètre et stockées en tas dans la parcelle</li><li>➤ le reste sera broyé dans la parcelle par nos soins</li></ul>	
	Coût de ce poste	4 850.-

7 Traitement des cimes et rejets de faible diamètre en bois énergie  
Coût de ce poste 4 800.-

8 Broyage du site  
Il se fera à l'aide d'un engin style Bobcat TS90 et son broyeur à fléau afin de faciliter l'installation de la prairie à gibier et diminuer sa concurrence avec les rejets et autres développements ligneux innérants à la mise en lumière du site  
Coût de ce poste 1 600.-

9 Ensemencement du site  
Fourniture et mise en œuvre « à la volée » sans préparation du sol, de semence type « Prairie faune sauvage » dont la composition et le descriptif sont en annexe  
Sur 2.5 ha pour un coût de 3 950.-

10 Plantation d'arbres racines nues  
Fourniture et mise en œuvre de plantations d'arbres à racines nues d'une taille 50/100  
Le coût de ces plantations comprend :  

- la mise en place de 2 tuteurs et d'une protection,
- un dégagement au cours de la 1<sup>ère</sup> année,
- le remplacement des plants n'ayant pas repris durant la 1<sup>ère</sup> année.

Coût de ce poste 500 plants à 15 euros/plant 7 500.-  
Plantation sur 2 lignes en quinconce

Proposition de plantation

Au choix du maître d'ouvrage

<i>cornus alba</i>	<i>cornus mas</i>	<i>cornus sanguinea</i>
<i>corylus avellana (noisetier)</i>	<i>crataegus monogyna (aubépine)</i>	<i>prunus padus</i>
<i>berberis thunbergii atropurpurea</i>	<i>berberis vulgaris</i>	<i>rosa rugosa</i>
<i>Prunus spinosa</i>	<i>rhamnus cathartica (neprun purgatif)</i>	<i>sorbus nigra</i>
<i>sorbus aria</i>	<i>sorbus aucuparia</i>	

TOTAL H	35 140.-
TVA 20 %	7 028.-
	=====
<b>TOTAL TTC</b>	<b>42 168.-</b>

**Options**

Option 1 Entretien de la zone tampon

Cet entretien consiste en 2 jours d'intervention annuel d'une équipe de 4 personnes pour un débroussaillage et une recoupe des rejets ligneux afin de préserver l'ouverture du milieu.

Coût de cette option 1 100.- HT

Option 2 (recommandée) fauche d'entretien

Une fauche d'entretien de la prairie fleurie assurée par une intervention annuelle au moyen d'un passage mécanique

Coût de cette option 910.- HT

Fait à Muttersholtz, le 15 juin 2018

Jacky Fritsch

Responsable administratif

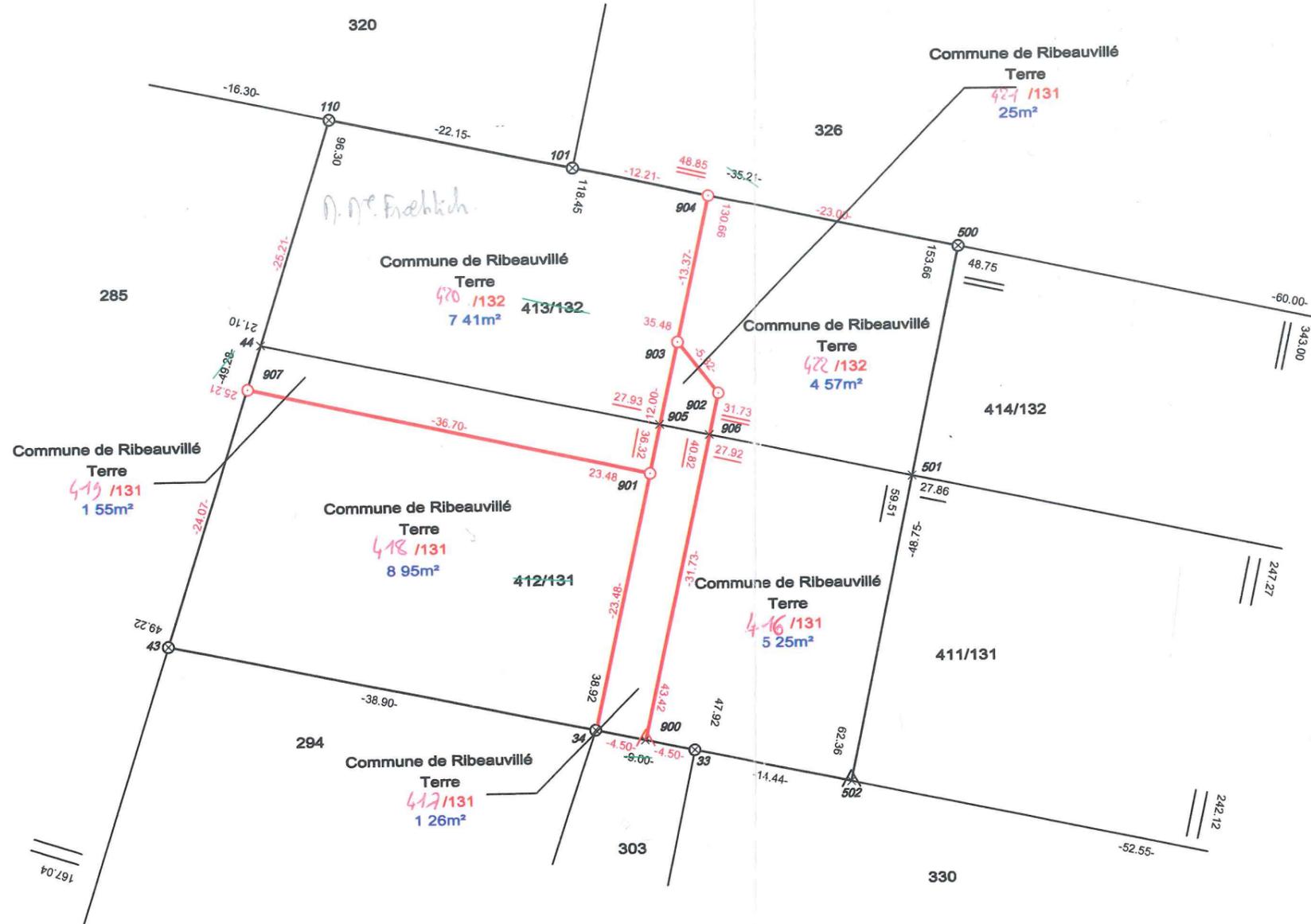
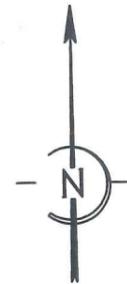
nom de l'association		estimation en €	Nature de la prestation
<b>TOTAL GENERAL</b>			
1	fêtes diverses	15 680,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
2	Bayou club	825,00	mise à disposition de locaux (Salle Théâtre)
3	archers	1 061,40	mise à disposition de locaux (gymnase)
4	baby gym	823,50	mise à disposition de locaux(gymnase)
5	judo	768,60	mise à disposition de locaux(gymnase)
6	Ribototem laido	457,50	mise à disposition de locaux(gymnase)
7	France shotokan	2 049,60	mise à disposition de locaux(gymnase)
8	Badminton	2 488,80	mise à disposition de locaux(gymnase)
9	ASR Football	26 915,00	mise à disposition de personnel et de locaux; prestation(gymnase et stades)
10	ASR Football	3 600,00	mise à disposition de locaux(club house et vestiaires)
11	Gymplaisir	301,95	mise à disposition de locaux(gymnase)
12	Ribototem Kishin tai	1 354,20	mise à disposition de locaux(gymnase)
13	Handball	2 818,20	mise à disposition de locaux(gymnase)
14	Tennis Club du vignoble	1 800,00	mise à disposition de locaux(courts tennis/ club house)
15	basket	713,70	mise à disposition personnel/ de locaux(gymnase)
	basket	795,00	mise à disposition personnel/ de locaux(gymnase)
16	Sport pour tous	301,95	mise à disposition de locaux (gymnase)
17	Ribototem boxe	1 180,35	mise à disposition de locaux (gymnase)
18	Cirquanium	2 241,75	mise à disposition de locaux (gymnase)
19	Volley	54,90	mise à disposition de locaux (gymnase)
20	Interludes	9 300,00	mise à disposition de personnel et de locaux
21	Marché de Noël	16 440,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
22	Atelier relieur	1 260,00	mise à disposition de personnel et de locaux
23	Athléroute	1 189,80	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
24	kermesse pensionnat	880,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
25	foyer espoir (clausmatt)	320,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
26	Collège Ménétriers	600,00	mise à disposition de locaux (Parc)
27	festival musique ancienne		
	personnel tech	2 960,00	mise à disposition de personnel
	Maison du Bailli	1 800,00	mise à disposition de locaux
28	Comité des fêtes Fête des Ménétriers	-	
	personnel tech	46 560,00	mise à disposition de personnel et locaux
	personnel adm	16 000,00	
	Hangar	3 620,00	mise à disposition Hangar
	atelier couture	3 220,00	mise à disposition anc.tribunal
29	fête paroisse protestante	800,00	mise à disposition de personnel à titre occasionnel
30	Les plumes de Ribeauvillé	1 100,00	mise à disposition de locaux (M Jeanne d'arc)
31	foire aux vins(synd viticole)	6 100,00	mise à disposition de locaux/ personnel à titre occasionnel
	Syndicat viticole	900,00	mise à disposition de locaux(camping)
32	Téléthon	1 200,00	mise à disposition de la salle du Parc
33	Anciens combattants	900,00	mise à disposition de locaux(Rue Juifs)
34	Vogésia	1 800,00	mise à disposition de locaux(maison Jeanne d'arc)
	Vogésia	3 600,00	mise à disposition de locaux Parc
35	Ribototem	12 900,00	mise à disposition de personnel et de locaux (MJA)
		3 600,00	mise à disposition de locaux(rue des Juifs)
		3 600,00	mise à disposition de la salle du Parc
36	Ecole musique	12 900,00	mise à disposition de personnel et de locaux
37	Dusenbach	9 240,00	mise à disposition de personnel
38	BAMBAM	1 200,00	mise à disposition de locaux Parc)
39	Théâtre Alsacien:s'bangala	600,00	mise à disposition de locaux Parc)
40	association sportive culturelle turque	5 400,00	mise à disposition de locaux(Maison Jeanne Arc)
41	Cercle recherches histo.	1 800,00	mise à disposition de locaux(anc.Sous-Préfecture))

nom de l'association		estimation en €	Nature de la prestation	
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	<b>600,00</b>	600,00	mise à disposition de locaux (expo )	
42	<b>Syndicat Apiculteurs</b>	<b>1 200,00</b>	1 200,00	mise à disposition de locaux(Altenholz + salles)
	<b>200,00</b>	200,00		
43	<b>Ass.MANAMPI</b>	<b>110,00</b>	110,00	mise à disposition de locaux (salle Théâtre)
44	<b>Amicale donneurs sang</b>	<b>550,00</b>	550,00	mise à disposition de locaux(salle théâtre don du sang)
45	<b>Amis Verreries</b>	<b>900,00</b>	900,00	mise à disposition de locaux(chapelle Verrerie)
46	<b>Apfelbisser</b>	<b>900,00</b>	900,00	mise à disposition de locaux(anc.lavoir/verger école)
	<b>190,00</b>	190,00	mise à disposition chapelle et MJA	
47	<b>Club vosgien</b>	<b>255,00</b>	255,00	mise à disposition de locaux(MJA/caveau)
48	<b>JSP</b>	<b>109,80</b>	109,80	mise à disposition de locaux (gymnase)
49	<b>Ass.talipot</b>	<b>900,00</b>	900,00	mise à disposition de locaux(Ecole Spaeth)
50	<b>Les Rappolstein</b>	<b>900,00</b>	900,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
51	<b>Stumbahisel</b>	<b>450,00</b>	450,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
52	<b>Gym Boom</b>	<b>750,00</b>	750,00	mise a disposition salle théâtre
53	<b>Filz en délire</b>	<b>450,00</b>	450,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
54	<b>Ribototem:escrime</b>	<b>1 350,00</b>	1 350,00	mise a disposition maison du bailli
55	<b>Arboriculteurs</b>	<b>430,00</b>	430,00	mise a disposition salle tour des Bouchers
56	<b>Rotary club</b>	<b>600,00</b>	600,00	mise à disposition de locaux(Parc)
57	<b>Marché de Printemps</b>	<b>5 920,00</b>	5 920,00	mise à disposition de personnel
58	<b>Club Couture</b>	<b>450,00</b>	450,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
59	<b>Club photo</b>	<b>1 800,00</b>	1 800,00	mise à disposition locaux ancienne perception
60	<b>St Vincent de Paul</b>	<b>450,00</b>	450,00	mise à disposition Maison Jeanne d'Arc
61	<b>Fête de la Musique</b>	<b>2 720,00</b>	2 720,00	mise à disposition de personnel
62	<b>Université Populaire</b>	<b>1 800,00</b>	1 800,00	mise à disposition de locaux (Maison Jeanne d'Arc)
63	<b>ACUFA</b>	<b>70,00</b>	70,00	mise à disposition de locaux (caveau)
64	<b>Club scrabble</b>	<b>220,00</b>	220,00	mise à disposition de locaux (salle Théâtre)
65	<b>Amicale Retraités</b>	<b>70,00</b>	70,00	mise à disposition de locaux (caveau)
66	<b>TAR</b>	<b>600,00</b>	600,00	mise à disposition de locaux (Parc)
67	<b>Sam donne des ailes</b>	<b>220,00</b>	220,00	mise à disposition de locaux (salle théâtre)
68	<b>Confrérie rois mages</b>	<b>1 110,00</b>	1 110,00	mise à disposition de locaux (MJA/caveau)
69	<b>Dancerie des Ribeaupierre</b>	<b>900,00</b>	900,00	mise à disposition de locaux (Maison Jeanne d'Arc)
70	<b>Les Donzelles</b>	<b>70,00</b>	70,00	mise à disposition de locaux (caveau)
71	<b>Ass.Commerçants</b>	<b>1 630,00</b>	1 630,00	mise à disposition de locaux (caveau) et personnel
72	<b>Conservatoire des Arts graphiques</b>	<b>1 550,00</b>	1 550,00	mise à disposition de personnel et locaux
73	<b>PG Team</b>	<b>6 600,00</b>	6 600,00	mise à disposition de personnel
	<b>TOTAL</b>	<b>275 842,05 €</b>	275 842,05 €	

COPIE

Commune	RIBEAUVILLE	
Adresse	Stangenweiher	
Code commune	Préfixe	Section
68269	000	38
Parcelles mères		
412 ; 413		
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier
M. Guillaume KLING	05882	2017226

n° croquis	
1520	
Feuille	
Numéro	Total
1	1



COVADIS - LISTING DE POINTS		
SYSTEME DE COORDONNEES : LAMBERT II		
Matricule	X insertion	Y insertion
33	5015.878	10025.005
34	5007.069	10026.875
43	4968.978	10034.961
44	4977.680	10061.727
101	5005.846	10077.106
110	4984.196	10081.768
500	5040.267	10069.695
501	5035.869	10049.271
502	5030.004	10022.032
900	5011.472	10025.940
901	5012.218	10049.779
902	5018.431	10056.901
903	5014.849	10061.487
904	5017.783	10074.538
905	5013.194	10054.125
906	5017.595	10053.183
907	4976.412	10057.827

Type de levé : Traditionnel  Combiné  Moderne   
 Croquis précédents utilisés n° : 1503

Fautes d'origine : non

Point(s)	Matérialisation					Recherche		Rétabli		Observations
	Borne	Boulon	Croix	Recherche	Recherche	Recherche	Recherche			
43	X									
502	X									
500	X									
110	X									
33	X									
34	X									
500	X									
900	X									
901	X									
902	X									
903	X									
904	X									
905	X									
906	X									
907	X									

Croquis échelle : 1/500

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.  
 le : 28 mai 2018

la nouvelle limite est reconnue exacte par le(s) propriétaire(s) soussigné(s) qui demande(nt) la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.



Dénomination de l'association	Subventions 2018	Proposition 2019	Aide en nature
<b>A.Associations locales</b>			
<b>1.Club Vosgien de Ribeaupville et environs:</b> demande formulée, notamment pour travaux au Schelmenkopf et rénovation balisage sentiers	1 000,00	1 000,00	X
<b>2.Harmonie Municipale Vogesia de Ribeaupville:</b> demande concernant l'achat de partitions (1 300 €) de 10 pupitres (500 €) de tissus pour 5 costumes (400 €) et le salaire du Directeur ( 2 800 €)	4 300,00	5 000,00	X
<b>3.RIBO TOTEM:</b> pas de demande cette année	2 000,00		X
<b>4.Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Pays de Ribeaupville:</b> demande formulée pour achat de tenues normées ( 6 JSP de Ribeaupville)	305,00	305,00	X
<b>5.Ass. Invalides,Anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Lorraine:</b> demande formulée(achat plaques funéraires, gerbes,,,,)	300,00	300,00	X
<b>6.Interludes:</b> demande formulée	2 500,00	3 000,00	X
<b>7.Amicale des sapeurs pompiers de Ribeaupville:</b> subvention destinée à couvrir les cotisations versées à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers	1 300,00	1 300,00	X
<b>8.Festival de musique de Ribeaupville: Ass. Rencontres musique ancienne:</b> soutien renforcé tel qu'il avait été annoncé au Conseil Municipal	20 000,00	35 000,00	X
<b>9.Constructeurs chars et groupes à pied:liste en PJ:</b> subvention de 2 000 € par char et de 1 000 € par groupe à pied	34 000,00	34 000,00	
<b>10.Comité des Fêtes de Ribeaupville:</b> demande de subvention formulée	6 000,00	6 000,00	X
<b>11.Orchestre MUCKALOCH:</b> subvention pour 3 prestations musicales pendant l'été	1 500,00	1 500,00	X
<b>12.Syndicat Viticole de Ribeaupville:</b> traitement des vignes par confusion sexuelle(275 ha X 20 €)	5 500,00	5 500,00	X
<b>13.Cercle Recherches Historiques Ribeaupville et environs:</b> demande formulée pour le renouvellement du matériel informatique	1 500,00	1 500,00	X
<b>14.Les seignors de Cadiseho:</b> demande formulée pourun séjour-vacances des résidents de l'EPHAD à Sénones	500,00	500,00	
<b>15.Association Espoir:</b> demande de subvention formulée	500,00	500,00	X
<b>16.Association Pfiff'Air Fly:</b> association d'aéromodelisme ayant déplacé son siège social à Ribeaupville; subvention de démarrage		300,00	

Dénomination de l'association	Subventions 2018	Proposition 2019	Aide en nature
<i>17. Association Bayou: subvention exceptionnelle pour l'achat d'une sono en 2018</i>	500,00	-	
<b>TOTAL A</b>	<b>83 705,00</b>	<b>95 705,00</b>	
<b>B. Associations diverses</b>			
<i>APALIB: demande de subvention formulée</i>	500,00	500,00	
<i>APAMAD: demande de subvention formulée</i>	500,00	500,00	
<i>Sté St Vincent de Paul: conférence de Ribeauvillé: demande de subvention formulée pour le transport des personnes en difficulté à Colmar</i>	1 000,00	1 000,00	
<i>Centre la Petite Vigne: projet village d'enfants au Togo avec 8 jeunes encadrés et en liaison avec les Sœurs de la Divine Providence; subvention votée le 11/4/2019</i>		500,00	
<i>Association Tremplins: participation achat matériel</i>		1 000,00	X
<b>TOTAL B</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	
<b>C. Etablissements scolaires</b>			
<b>1. Fondation Providence de Ribeauvillé</b>			
<i>forfait externat de 550,00€ X 42 élèves de Ribeauvillé (33 élèves en 2018)</i>	18 150,00	23 100,00	X
<i>Subvention classe de découverte au mois d'Avril à Aubure et votée par le CM le 20/12/2018</i>	1 106,00	640,00	
<i>Réserve pour classe de découverte 2019</i>	1 000,00	1 000,00	
<b>2. Ecole primaire Spaeth: ass. sportive et culturelle: réserve pour classe de découverte 2019</b>	3 500,00	3 500,00	
<b>TOTAL C</b>	<b>23 756,00</b>	<b>28 240,00</b>	
<b>D. ECOLES DE MUSIQUE</b>			

Dénomination de l'association	Subventions 2018	Proposition 2019	Aide en nature
<b>1.Ecole de musique de Ribeaupillé "Les Ménétriers"</b>			X
Pratiques collective: 7,62 € x 4 ateliers x 35 semaines	800,00	1 070,00	
Coordination et direction	16 935,00	19 500,00	
Participation 50 % frais d'inscription des jeunes pratiquant 1 instrument à vent et membre de la Vogesia (soit 324 € X 21 élèves concernés ; PM 19 en 2018)	6 156,00	6 804,00	
Participation CDMC 7,50 € X 58 élèves X 10 mois	3 525,00	4 350,00	
<b>2.Ecoles de musique autres que Ribeaupillé</b>			
	200,00	200,00	
<b>TOTAL D</b>	<b>27 616,00</b>	<b>31 924,00</b>	
<b>E.Dotation action sociale personnel communal</b>			
Groupement Action Sociale du Ht Rhin (GAS): participation employeur de 85 € x 40	3 655,00	3 400,00	
Subventions colonies de vacances/centre de loisirs	800,00	800,00	
Amicale du Personnel de la ville de Ribeaupillé: demande formulée = 7 600 € (voyage,bons retraités,)	6 800,00	6 800,00	X
<b>TOTAL E</b>	<b>11 255,00</b>	<b>11 000,00</b>	
<b>F.Associations sportives</b>			
Jeunes licenciés:tableau en PJ	945,00	1 000,00	
Basket club de Ribeaupillé	816,00	760,00	X
ASR Football:réserve	2 152,00	2 032,00	X
ASR Football: participation embauche nouvel entraîneur	5 000,00	5 000,00	X
Entente Judo club Kodokan Ribeaupillé/Bergheim	336,00	328,00	X
Gymplaisir	304,00	304,00	X
Athléroute	408,00	400,00	X
Cie des archers de Ribeaupierre	200,00	176,00	X
Ass.sportive ecole Spaeth	160,00	160,00	X
Ass;sportive école Ste Marie	160,00	160,00	X

Dénomination de l'association	Subventions 2018	Proposition 2019	Aide en nature
Ass.sportive Collège Ménétriers	160,00	160,00	X
Ass.sportive Collège Ste Marie	160,00	160,00	X
Ass.sportive Lycée	160,00	160,00	X
Gym Boom	168,00	128,00	X
RIBO TOTEM Escrime: réserve	64,00	64,00	X
Handball club Ribeauvillé	304,00	408,00	X
Tennis club du vignoble	200,00	88,00	X
RIBO TOTEM-Club echecs:réserve	232,00	232,00	X
RIBO TOTEM-IAIDO:réserve	40,00	40,00	X
France shotokan Ribeauvillé	384,00	368,00	X
RIBO TOTEM-Gymnastique volontaire:réserve	344,00	344,00	X
RIBO TOTEM-Ki Shin Tai Jutsu: réserve	80,00	80,00	X
RIBO TOTEM-Boxe:réserve	80,00	80,00	X
RIBO TOTEM-Pentathlon moderne:réserve	360,00	360,00	X
Déplacement compétitions sportives	2 900,00	2 900,00	
Déplacement UNSS Collège (Tir carabine)	150,00	150,00	
<b>TOTAL F</b>	<b>16 267,00</b>	<b>16 042,00</b>	
<b>G.Enveloppes pour travaux</b>			
Restauraton de maisons anciennes et de murets du vignoble	25 000,00	25 000,00	
<b>TOTAL G</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	
<b>H.Autres subventions</b>			

Dénomination de l'association	Subventions 2018	Proposition 2019	Aide en nature
1.Enveloppe pour création spectacles	-		
2.Marché de Noël Comité des Fêtes de Ribeaupvillé	6 580,00	4 000,00	
AFM Téléthon (reversement plus value vente tasses avec déduction des frais de sécurité)	2 800,00	700,00	
Les Restaurants du cœur (idem)	2 800,00	700,00	
3.Pifferdaj Comité des Fêtes de Ribeaupvillé	28 800,00		
4.Actions de coopération décentralisée: GESCOD	38 800,00	15 000,00	
5.Commune de Ribeaupvillé (Aisne)	1 000,00		
6.Exposition coiffes alsaciennes: association Un nouveau reg'art	3 800,00		
<b>TOTAL H</b>	<b>84 580,00</b>	<b>20 400,00</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>274 179,00</b>	<b>231 811,00</b>	
<b>BUDGET 2019</b>	<b>280 000,00</b>	<b>295 000,00</b>	
<b>SOLDE DISPONIBLE</b>	<b>5 821,00</b>	<b>63 189,00</b>	